

Rapport au titre
de l'Article 29
de la Loi Energie
et Climat pour
l'année 2023



Table des matières

1. Démarche générale	3
2. Moyens internes déployés	12
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance	17
4. Stratégie d'engagement.....	20
5. Taxonomie européenne et combustibles fossiles.....	26
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de l'Accord de Paris	29
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	33
8. Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	38
9. Plan d'amélioration continue	43
Annexe 1 - Listes des produits labélisés au 31.12.2023	45
Annexe 2 - Listes des portefeuilles « article 8 » et « article 9 » SFDR au 31.12.2023.....	48

1



Démarche générale



CHAPITRE 1. DEMARCHE GENERALE

a) Démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Natixis Investment Managers International dans le contexte de son groupe d'appartenance

Face aux défis majeurs liés au changement climatique, de perte de biodiversité, d'inégalités sociales, Natixis Investment Management International ("NIMI") se joint à l'ensemble des sociétés du groupe Natixis pour formuler non pas une seule mais plusieurs réponses face aux enjeux complexes liés à la finance durable. Le modèle multi-boutique englobant une variété de sociétés de gestion qui portent des convictions, des styles de gestion diversifiés, des approches ESG adaptées aux classes d'actifs auxquelles nous sommes exposés, qui est source d'innovation permet d'apporter des réponses diverses aux enjeux de la finance durable.

Natixis Investment Managers (Natixis IM), ainsi que 18 de ses sociétés de gestion affiliées à travers le monde, représentant un total dépassant 1 000 milliards d'actifs sous gestion, sont signataires des UN PRI (United Nations Principles for Responsible Investment).

À ce titre, elles s'engagent à respecter les 6 principes des PRI, incluant l'incorporation de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse et de décision d'investissement, et d'autre part à dialoguer activement avec les entreprises en incluant les problématiques de durabilité dans les politiques et pratiques d'engagement. Les UN PRI fournissent un cadre de référence reconnu pour l'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement avec des obligations de reporting annuelles auxquelles les affiliés se sont conformés.

Pour NIMI (qui n'est pas signataire des PRI), l'intégration des facteurs ESG dans le processus d'investissement permet de prendre des décisions plus éclairées et d'identifier les tendances d'investissement durable. Cette approche vise à créer de la valeur à long terme pour les clients. Plusieurs affiliés ont développé des capacités de recherche extra-financière dédiées et ont intégré les critères de durabilité dans leurs modèles d'aide à la décision d'investissement. Ils s'appuient sur des systèmes propriétaires et de la donnée brute afin d'établir leurs propres modèles et méthodologies de scoring qu'ils peuvent ensuite expliquer en toute transparence aux clients.

Chaque société de gestion de Natixis Investment Managers est responsable de son processus d'investissement et ultimement responsable de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le respect de leur devoir fiduciaire.

Engagements collaboratifs

Natixis IM est engagé dans de nombreuses initiatives internationales de l'investissement durable, et est membre fondateur pour certaines d'entre elles :

- **Investor Leadership Network (ILN)** – Natixis IM, est membre fondateur et membre du conseil d'administration. Initiative lancée en 2018 lors du sommet du G7 pour un nouveau Pacte financier mondial à Paris afin de promouvoir la collaboration d'investisseurs internationaux de premier plan dans les secteurs de la transition énergétique, des infrastructures durables et accélérer la coopération des secteurs financiers privés et publics sur les économies émergentes ;
- **One Planet Asset Managers** – Natixis IM, membre fondateur. L'initiative a été lancée en 2019 au Open Planet Summit pour accompagner les fonds souverains dans la transition vers des marchés financiers plus durables ;
- **Convergence**, une initiative dédiée à la finance publique-privée au service des objectifs de développement durable ;
- **Impact Disclosure Task Force** - Natixis IM a rejoint le groupe de travail Impact Disclosure, créé en avril 2023 et co-présidé par Natixis CIB et JP Morgan. Il a pour objectif de produire un cadre de référence et de reporting volontaire pour mesurer l'impact et la contribution des entreprises et entités souveraines aux objectifs de durabilité (ODD).

Présentation de Natixis Investment Managers International

NIM International est une société de gestion agréée par l’Autorité des Marchés Financiers, elle exerce les activités suivantes:

- **Activité de société de gestion de tête** (i.e. “Management Company” ou “ManCo”) de fonds ouverts. Au titre de cette activité, la gestion financière est déléguée à d’autres sociétés de gestion détenues par Natixis IM (quasi-exclusivement), ou à des sociétés de gestion externes, ci-après les « Délégués » ;
- **Activité de société de gestion de portefeuille en direct** (multi-gestion, FCPE, mandats). Dans ce cadre-là, NIM International assure elle-même la gestion financière, s’appuyant, entre autres, sur les expertises de gestion des sociétés de gestion affiliées à Natixis IM par la sélection de fonds sous-jacents gérés par ces mêmes sociétés. Cette activité est assurée par son département Natixis Investment Managers Solutions (ci-après "NIM Solutions"). L'activité de NIM Solutions regroupe des experts en analyse de fonds, de portefeuilles, en investissement, en allocation d'actifs et en structuration ;
- **Activité de gestion de fonds « Dette privée » et « Actifs réels » en direct**, exercée par son département « Private Debt and Real Asset » ;
- **Activité de Fiduciary Management** à destination des clients tels que l’analyse de portefeuille, le conseil en investissement, allocation de portefeuille, la réception-transmission d’ordre, etc. ;
- **Activité de distribution des fonds des Affiliés de Natixis IM.**

Approche de NIM International en matière de finance durable

L’approche de NIM International de finance durable doit s’analyser au regard de la particularité de ses activités de gestion.

1) **Activité de société de gestion de tête déléguant la gestion financière :**

NIM International s’appuie sur les politiques d’investissement responsable de ses délégués de gestion financière pour l’ensemble des fonds dont la gestion est déléguée. A ce titre, NIM International met en place un dispositif de sélection et de surveillance des délégués de gestion, qui couvre notamment les aspects relatifs à l’investissement responsable.

2) **Activité de gestion de portefeuille en direct par NIM Solutions :**

Concernant l’activité de multigestion (fonds de fonds), l’approche d’investissement responsable des fonds de fonds sous-jacents sélectionnés est complétée par un modèle d’analyse développé par NIM International qui s’appuie principalement sur une approche qualitative.

La politique d’investissement responsable de NIM International est disponible ici :

<https://www.im.natixis.com/content/dam/natixis/website/site-information/fr/INT956-0423-Politique-d-investissement-responsable-NIMI-FR-Final.pdf>

La politique d’intégration du Risque de durabilité au sein de NIM International est disponible ici :

<https://www.im.natixis.com/content/dam/natixis/website/site-information/fr/INT375FR-0321-NIMI-Sustainability-Risk-Policy.pdf>

Les équipes de NIM Solutions ont construit une méthodologie de filtre et de scoring propriétaire de manière à identifier les meilleurs fonds ESG sur l'ensemble des secteurs. Il est à noter que ce scoring quantitatif est utilisé à titre informatif et donc pas de manière systématique. Ensuite, afin de compléter l'analyse quantitative, les experts ESG de Natixis IM ont développé une méthodologie qualitative propriétaire (méthode dite "Conviction & Narrative"), qui prend en compte et analyse, sans s'y limiter, les critères suivants : (1) l'expérience ESG de l'équipe d'investissement des fonds sous-jacents, (2) l'intégration des considérations ESG dans le processus d'investissement des fonds sous-jacents, (3) le niveau de déclaration ESG et (4) les pratiques de vote.

Ce processus a pour vocation de s'appliquer aux fonds de fonds d'investissement responsable gérés par NIM Solutions et s'inscrit en complément d'une sélection de fonds basée sur l'analyse des risques, la définition d'une allocation stratégique de long terme et un pilotage tactique à plus court terme.

L'objectif de cette analyse est d'apporter une transparence allant au-delà des calculs traditionnels des facteurs ESG. L'analyse permet notamment de :

- Mesurer le degré d'importance des facteurs ESG dans la stratégie d'investissement de chaque fonds sous-jacent dans lequel le fonds entend investir ;
 - Garantir la clarté des convictions et des objectifs ESG des fonds sous-jacents tout en mesurant concrètement le niveau d'intégration de la stratégie ESG à toutes les étapes du processus d'investissement ;
 - Fournir une analyse indépendante, impartiale et complémentaire sur la crédibilité des approches ESG pré sélectionnées par les équipes de gestion.
- Sur la base de cette analyse qualitative ESG, une notation est attribuée à chaque fonds sous-jacent analysé.

Ensuite, selon le résultat de cette analyse et donc de leur notation, les fonds sont catégorisés et éligibles ou non pour intégrer des fonds de fonds aux caractéristiques bien définies.

Les fonds qui ne respectent pas la politique d'exclusion charbon de NIM International sont exclus de l'univers d'investissement. La politique d'exclusion charbon de NIM International est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/informations-reglementaires#info>

Activité de gestion des fonds de Dettes Privées et Actifs Réels (ci-après « équipe PDRA ») :

L'équipe PDRA a développé une approche d'intégration des critères ESG qui se base sur la forte conviction que les éléments matériels ESG, comme tout autre élément matériel, ont un impact sur le risque de crédit de chaque transaction considérée. L'approche d'analyse est qualitative et basée sur les évaluations des éléments ESG par des gérants-analystes. Cette analyse est combinée à une approche sectorielle.

Activité de Fiduciary Management :

NIM International, via son département NIM Solutions, accompagne les clients en matière d'investissement durable en construisant des solutions ad hoc intégrant des critères ESG / climat au processus d'investissement selon leurs préférences et objectifs en la matière.

NIM Solutions offre à ses clients différents services relatifs à la finance durable, comme par exemple un service d'analyse ESG de portefeuille basé sur des données extra financières (intensité carbone, note ESG notamment) venant de fournisseurs de données de renom (comme par exemple Trucost, Sustainalytics MSCI ou ISS).

b) Information des souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs à l'ESG

NIM International utilise différents moyens pour communiquer sur les critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux ou de qualité de gouvernance mis en place au sein de ses activités. Le site internet de NIM International permet ainsi aux investisseurs de prendre connaissance des politiques et procédures mises en œuvre par NIM International dans l'exercice de ses activités :

- Politique d'intégration du Risque de durabilité
- Politique relative à l'exclusion du charbon
- Politique de vote et d'engagement
- Rapport sur l'exercice des droits de vote
- Politique d'investissement responsable
- Déclaration sur la non-prise en considération des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Ces politiques et procédures peuvent être consultées ici : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>

La description des critères d'investissement ESG au niveau de chaque produit concerné est disponible au sein de la documentation règlementaire et/ou commerciale des fonds conformément aux obligations de publication prévues par la position – recommandation AMF DOC-2020-03 – et le règlement SFDR.

c) Liste des produits financiers article 8 et article 9

Le tableau ci-dessous représente les encours des portefeuilles selon la classification SFDR (au sens de la réglementation « SFDR ») dont NIM International est société de gestion. La liste des produits dits « article 8 » et « article 9 » est disponible en annexe 1 du présent rapport.

Aux termes de la classification SFDR :

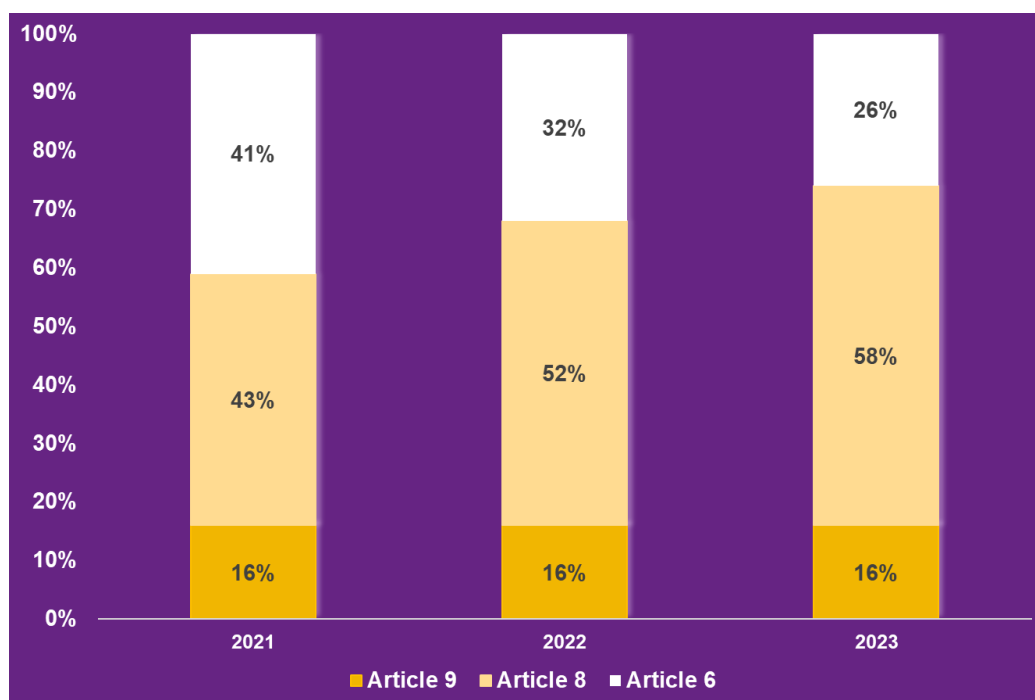
- Un produit « article 8 » est un produit qui « *promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance* ».
- Un produit « article 9 » est un produit qui « *a pour objectif l'investissement durable* » i.e. l'investissement dans des activités économiques qui contribuent à un objectif environnemental ou social. Ce type de produit favorise la transition durable et répond à des exigences de transparence et de reporting renforcées.

« Classification SFDR »	Encours au 31/12/2023	% d'encours
Produits article 8	76 171 138 K€* Dont 58 390 570 K€* en gestion déléguée et 17 780 568 K€* en gestion directe	58%
Produits article 9	21 257 918 K€ ^{1*} Dont 14 454 403 K€* en gestion déléguée et 6 803 515 K€* en gestion directe	16%

* Valeur approximative

Ainsi, par rapport à l'année 2022, la proportion des encours liés aux fonds article 8 de NIM International a augmenté (+6 points, à 58% en termes d'encours totaux) et la proportion des encours des fonds article 9 est restée stable.

Répartition des encours par type d'article pour les produits avec société de gestion de tête NIM International - 2021 et 2022 et 2023



Le graphique ci-dessus illustre les efforts engagés par NIM International pour une meilleure prise en compte des considérations environnementales, sociales et liées à la gouvernance. NIM International augmente sa part d'actifs promouvant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales tout en réduisant la part d'actifs sans ce type de caractéristique.

d) Adhésion aux labels, chartes, codes, initiatives

NIM International en qualité de société de gestion délègue sa gestion à différents délégataires avec lesquels elle a un fort partenariat et des interactions régulières. Dans le cadre de son rôle de ManCo, elle peut émettre un avis sur l'appréciation de la labélisation de ces stratégies et accompagne en ce sens ses délégataires.

NIM International veille et encourage la contributions des délégataires aux initiatives de places et les engage à progresser dans leur démarche d'intégration de la durabilité dans leurs activités.

Label ISR

Le label ISR a pour but de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets. L'obtention de ce label, établi sur 6 piliers fait l'objet d'un processus d'audit strict effectué par un organisme certificateur indépendant certifiés.

En résumé, l'acquisition du label est conditionnée à la fixation d'objectifs sur les trois dimensions de l'ESG (environnement, social et gouvernance), à la mise en place d'une méthodologie et de moyens significatifs pour évaluer l'intégration de la durabilité au sein de la stratégie d'investissement. Enfin, des objectifs doivent être fixés auprès des investisseurs notamment par le calcul d'indicateurs mesurables.

Label CIES

Le CIES labellise des fonds ou des gammes de fonds d'épargne salariale qui respectent son cahier des charges.

Pour voir leurs fonds labellisés, les sociétés de gestion doivent veiller à ce que les entreprises dans lesquelles est investie l'épargne des salariés se distinguent par une forte exigence sociale et environnementale :

- Représentation des salariés
- Qualité du dialogue social
- Prise en compte de l'ensemble des parties prenantes dans et en dehors des entreprises
- Qualité de l'emploi
- Réduction des inégalités
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale
- Impact environnemental des activités

Label Greenfin

L'objectif du label Greenfin, accordé par le ministère de la Transition Écologique, est de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique.

Ce label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans les énergies fossiles. L'audit est réalisé par des organismes tiers indépendants certifiés, à l'image du label ISR.

Label Towards Sustainability

La norme de qualité et le label Towards Sustainability ont été développés à l'initiative de la Fédération belge du secteur financier (Febelfin).

Le label Towards Sustainability offre une assurance importante : tous les produits labellisés sont accompagnés d'un niveau minimal de durabilité, mesuré par la norme de qualité Towards Sustainability.

Le label « Towards Sustainability » combine trois exigences :

- Ne pas nuire (utilisation de la perspective de double matérialité, exclusion de certains secteurs dont les armes, le tabac, le charbon, le pétrole et le gaz non conventionnels et respect des normes et standards internationaux)
- Impact positif (contribution positive à la société via le suivi d'au moins une stratégie liée à l'ESG comme « best in class » ou « universe », engagement...)
- Transparence



Label Finansol

Le label Finansol a été créé pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public.

Attribué par un comité d'experts indépendants issus de la société civile, le label Finansol repose depuis sa création sur des critères de solidarité et de transparence.

- Il garantit que l'épargne contribue réellement au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale comme l'accès à l'emploi, au logement, le soutien à l'agriculture biologique et aux énergies renouvelables ou encore à l'entrepreneuriat dans les pays en développement
- Il atteste également de l'engagement de l'intermédiaire financier à communiquer une information fiable sur le produit labellisé et les activités soutenues

Chaque produit d'épargne solidaire doit donc remplir plusieurs critères, dont les principaux sont les suivants :

- Les fonds collectés servent réellement au financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale (impact social)
- Les souscripteurs ont accès à une information fiable sur les produits labellisés et les activités soutenues (transparence)

Label Relance

Le label « Relance » permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.

Le label « Relance » vient reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises (PME et ETI) cotés ou non. Son objectif est d'orienter l'épargne des épargnants et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financements de l'économie française consécutifs de la crise sanitaire.



Les fonds labellisés doivent en outre respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), incluant notamment l'interdiction du financement d'activités charbonnées et le suivi d'une note ou d'un indicateur ESG.

En résumé, les encours labellisés des produits dont NIMI est la Manco sont les suivants³ :

Label	% d'encours labellisés
ISR	54%
CIES	6%
Greenfin	3%
Towards Sustainability	8%
Finansol	3%
Relance	1%

³ Certains produits sont multi labellisés

e) Objectif de représentation équilibrée femmes/hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement

Les dispositions de la loi "RIXAIN" intégrées dans le Code monétaire et financier (L. 533-22-2-4) prévoient que les sociétés de gestion doivent définir un objectif de représentation équilibré des femmes et des hommes parmi les équipes, organes et responsables chargés de prendre des décisions d'investissement.

Au-delà des exigences de la loi Rixain, NIM International souhaite continuer à développer la mixité et la parité au sein de ses équipes de gestion au travers d'un objectif de mixité. Cet objectif a été déterminé pour le périmètre des activités de gestion directe de NIM International, qui intègre deux équipes distinctes, à savoir NIM Solutions et PDRA

Equipes*	Objectif taux de féminisation à fin 2023	Taux de féminisation à fin 2023
Dette privée Actifs réels – gestion	40%	44%
NIM Solutions (équipes gestion + recherche)	30%*	36%*

*Incluant CDD et CDI



2

Moyens internes déployés



CHAPITRE 2. MOYENS INTERNES DEPLOYES

a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG

Dans le cadre de la constitution et de la gestion de fonds de fonds ou des fonds ayant une philosophie et un process d'investissement en multi-gestion responsable, NIM Solutions s'appuie notamment sur les ressources de l'équipe Diversified Beta.

Par ailleurs, à fin 2023, l'équipe de gestion peut s'appuyer, pour la sélection de fonds ESG et la construction de ses portefeuilles, sur plusieurs analystes en finance durable :

- l'équipe ESG Solutions (2 ETPs)
- une analyste en charge des analyses ESG quantitative (1 ETP)
- des membres de l'équipe de recherche quantitative (1 ETP)
- participation ponctuelle de chacun des trois membres de l'équipe Fund Research, en charge de l'analyse qualitative des process de gestion (comptabilisée à hauteur de 0.5 ETP).

Au total, les ressources impliquées dans la gestion ESG de NIM International sont estimées à 4.5 Equivalents Temps Plein (ETP), ce qui représente 1,3% de l'effectif total de NIM International.⁴

Notons par ailleurs que l'équipe NIM Solutions travaille avec la fonction ESG de Natixis IM Holding sur différents aspects d'intégration ESG dans ses activités. Cette dernière est composée de 3 collaborateurs qui interagissent également avec l'ensemble de la communauté des affiliés de Natixis IM.






De plus, au sein de NIM Solutions, 8 gérants sont impliqués dans la gestion ESG de fonds de fonds Article 8 (SFDR) et certains d'entre eux gèrent également des fonds de fonds Article 9 (SFDR).

L'accès aux données extra financières étant indispensable à la mise en place des process de gestion incluant des critères d'investissement durable, NIM International a décidé de consacrer une partie de son budget à l'acquisition de telles données fournies par différents fournisseurs de données de premier rang.

Quant à l'équipe PDRA, elle s'appuie sur deux fournisseurs indépendants du marché dans le cadre de sa gestion.

Pour l'année 2023, le budget total s'établit à 2.01 M€ pour NIM Solutions (au titre du contrat pour la fourniture de données et du coût des ressources) et 150 k€ pour PDRA (au titre du contrat pour la fourniture de données).

En complément, des moyens techniques sont également déployés dans le cadre de la gestion des risques ESG :

	Les notations sont conçues pour aider à identifier et à comprendre les risques ESG financièrement significatifs et la manière dont ils pourraient affecter le rendement à long terme des placements actions et fixed income.
	Utilise un objectif, une approche sectorielle conformes aux meilleures pratiques de place pour analyser les données ESG des émetteurs avec l'objectif de traduire des données qualitatives en indicateurs quantitatifs assignant à chaque émetteur un score et une notation.
	Accès à des données climat.
	Permet d'utiliser l'analyse des votes par procuration et émet des recommandations sur le vote.
	Données extra financières par émetteur : rating ESG des émetteurs de titres de créance et de propriété, rating ESG des Etats souverains, durabilité, implication dans l'industrie d'armement, dans les énergies fossiles, le tabac, la conformité aux normes internationales et implication des entreprises dans des activités litigieuses

⁴ Effectifs de NIM International au 31/12/2023 : 342

Le montant total des encours gérés par NIM International s'élève à environ 131 milliards d'euros dont environ 49 milliards d'euros en gestion directe à fin 2023.

Il convient de souligner que l'ensemble des sociétés de gestion du groupe disposent d'une équipe d'experts sur la finance durable ou à minima d'une personne/contact clef sur ces sujets/enjeux. Ils sont directement intégrés aux processus de recherche, de gestion de portefeuille et d'investissement. Au total, au niveau de Natixis IM environ 80 personnes contribuent directement aux travaux sur la finance durable.

b) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes



Au niveau organisationnel :

Afin de renforcer son dispositif et ses capacités liés à la durabilité, NIM International a recruté un Head of ESG (recrutement effectif au 2 avril 2024) qui a pour responsabilité la supervision et le bon fonctionnement du processus d'intégration ESG pour l'ensemble de ses activités.

Cette fonction qui reporte directement au CEO de NIM International et est membre permanent du CoDir de NIM International est une création de poste. Avec la création de cette fonction, NIM International affiche ses ambitions de répondre au mieux aux enjeux liés à la finance durable, de renforcer ses process avec une intégration systématique et plus fine de l'ESG dans ses activités, d'être au plus près de ses forces de vente et donc des clients ainsi que d'accompagner l'ensemble de ses délégataires pour renforcer leurs pratiques d'investisseur durable.

D'autres actions sont en cours de déploiement au sein de NIM International :

- NIM Solutions est actuellement en train de renforcer l'intégration des enjeux ESG dans son processus d'investissement, en adaptant l'ensemble de sa documentation précontractuelle à l'évolution de la réglementation. NIM Solutions renforce son dispositif de gestion des controverses en formalisant une politique interne à cet effet. En complément, un outil de suivi des controverses a été développé pour identifier, par transparence, les éventuelles controverses présentes au sein des fonds de fonds.
- Au sein de PDRA, un renforcement des formations pour les équipes de gestion a été acté en 2023 et est en cours de réalisation à date de publication du rapport.

La communication au regard des enjeux ESG s'est également accrue avec :

- La mise en place d'une Newsletter ESG publiée à fréquence bimensuelle afin de renforcer la sensibilisation des collaborateurs à l'ESG. Ce document comprend par exemple un aperçu des nouvelles initiatives ou de nouveaux projets liés à l'ESG à l'échelle régionale et globale.
- Un partenariat en développement avec Sustainalytics a été signé afin de co-rédiger 3 articles sur l'impact de la prise en compte de critères ESG sur les métriques financières de risque et de performance.



Au niveau de la gestion :

NIM Solutions est également en train de renforcer la prise en compte de la thématique d'alignement climat en lançant par exemple en 2023, pour l'un de ses clients, un fonds de fonds dédié « climat » : le processus de sélection de fonds vise à combiner l'intégration de critères financiers (niveau d'alpha de la gestion, couple performance/risque, qualité du processus d'investissement purement financier, etc.) et d'une thématique autour des enjeux « climatiques ».

Des OPC internes à Natixis Investment Managers et externes sont sélectionnés selon un processus visant à analyser les aspects climat pris en compte dans leur stratégie d'investissement. Le fonds de fonds « climat » est essentiellement investi dans des OPC sous-jacents labélisés ISR (internes et externes à Natixis IM) eux-mêmes investis à hauteur de 90% minimum de leurs actifs dans des titres d'entreprises internationales :

- Ayant mis en place des stratégies de décarbonisation pour une transition vers une économie bas carbone (comme par exemple visant une diminution de la production d'énergie à partir de combustibles fossiles) et/ou
- Dont les produits / services apportent des solutions aux enjeux climatiques telles que les énergies renouvelables, les transports « propres » (les bio-fuels, l'hydrogène...), les bâtiments verts (l'isolation...), etc.

Par ces investissements dans ces OPC sous-jacents, le fonds contribue ainsi au financement de la transition énergétique et à la croissance verte pour lutter contre le changement climatique. Dans le respect de ces conditions, ces OPC sous-jacents pourront en effet investir dans des compagnies opérantes par exemple dans les activités suivantes : énergies propres (l'éolien, la biomasse, le solaire...), les transports « propres » (les bio-fuels, l'hydrogène...), les bâtiments verts (l'isolation...), etc...

Par ailleurs, NIM Solutions, a renforcé son dispositif de suivi de l'alignement « climat » de ses portefeuilles. Un outil de suivi de la température des portefeuilles a été développé pour suivre, par transparence, l'alignement des fonds de fonds vis-à-vis d'un scénario de réchauffement climatique.



Au niveau des services de conseils :

NIM International a lancé une offre d'accompagnement de ses clients dans le cadre de son offre fiduciaire pour les aider à déployer une démarche de transition environnementale et notamment climatique en vue d'identifier l'alignement de stratégies vis-à-vis d'une trajectoire alignée à l'Accord de Paris, et vis-à-vis d'un scénario net zero. A noter que le concept de "Net-Zero en 2050" signifie que les émissions anthropiques en 2050 (~ 10 GtCO₂e)⁶ seraient compensées par la forêt, les océans et la technologie de capture et de stockage du carbone (CCS "Carbon Capture Storage").

Ce service vise à fournir aux clients une meilleure compréhension des risques climatiques de leurs portefeuilles. Il s'agit notamment d'estimer l'exposition d'un portefeuille aux risques physiques ou aux risques de transition.

Ainsi, NIM Solutions a développé des modules s'appuyant sur des indicateurs climatiques de fournisseurs de données extra financières afin d'identifier de manière quantitative l'alignement des portefeuilles avec différents types de scénarios de température donnés par des approches scientifiques (SBTI, GIEC...). Ces conclusions permettent de dresser une analyse de l'alignement actuel du portefeuille. Sur la base de ce bilan, l'investisseur pourrait ensuite envisager des actions de désinvestissement, d'arbitrage ou d'engagement pour améliorer, le cas échéant, l'alignement de son portefeuille.

⁶ [Carbon Removal | World Resources Institute \(wri.org\)](https://www.wri.org/)



Au niveau des formations :

NIM International a engagé une réflexion visant à renforcer les formations liées à l'ESG à destination des salariés en 2023. A ce titre, 29 salariés des équipes conformité et risques ont été inscrits à des formations traitant de la mise en place du contrôle des risques ESG pour un total de 6 heures par salarié.

Tous les membres du comité de Direction en poste au 31.12.2023 ont également suivi la formation « NIMI - Fresque du Climat » lors de l'année 2023. En complément de cette formation, parmi les 11 membres du comité de Direction, 5 ont suivi d'autres formations traitant des problématiques ESG (ou relatives à l'inclusivité) en 2023.

NIM International met également à disposition de ses salariés un cursus pédagogique visant à accompagner l'ensemble des collaborateurs pour leur faire découvrir ou renforcer les compétences liées à l'ESG déjà acquises. Les salariés de NIM International peuvent s'inscrire à ces formations optionnelles directement sur la plateforme de e-learning Natixis.

**Somme des heures de formation
ESG et diversité CODIR +
conformité et risques**



207 heures

3



Prise en compte des
critères ESG au niveau
de la gouvernance

CHAPITRE 3. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE

Comme mentionné précédemment, des efforts visant à augmenter les connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance sont menés par NIM International.

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Conseil d'Administration

En matière de connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance, au 31.12.2023, il peut être noté que :

Comité de Direction

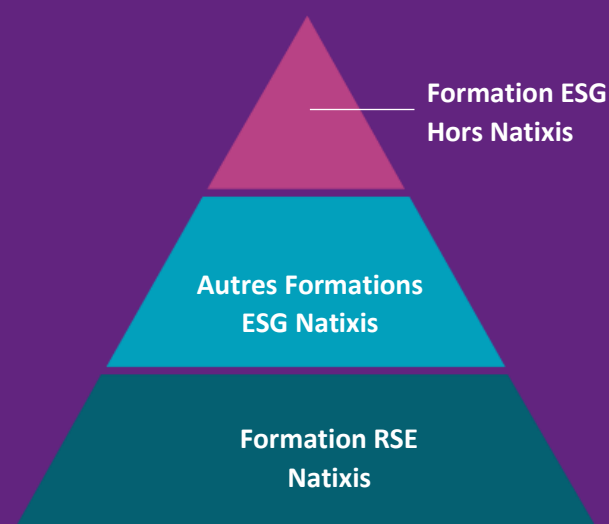
Tous les membres du comité de Direction en poste au 31.12.2023 ont suivi la formation « NIMI - Fresque du Climat » lors de l'année 2023.

De plus, parmi les 11 membres du comité de Direction, 5 ont suivi des formations traitant des problématiques ESG (ou relatives à l'inclusivité) en 2023.

Gouvernance ESG

Le recrutement d'un nouveau head of ESG (mentionné au § 2.b du présent rapport) s'accompagne de la mise en place d'une comitologie dédiée à ce thème.

En attendant, NIM International s'est assuré d'avoir intégré les considérations ESG dans ses principales politiques et en particulier dans sa gouvernance produit et le fonctionnement du Comité « International Product Committee ».



b) Intégration des risques en matière de durabilité, dans les politiques de rémunération

Suivant l'entrée en vigueur du Règlement (UE) 2019/2088, notre politique de rémunération a été revue pour renforcer la promotion d'une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité. L'objectif de cette mise à jour a été de s'assurer que nos pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise de risques excessive en matière de durabilité et sont liées à la performance ajustée aux risques.

De plus, les considérations environnementales, sociales et liées à la gouvernance étant importantes pour NIM International, dans un contexte d'acculturation de ces enjeux, il peut être noté que NIM International est sujet à un dispositif impactant l'intéressement et dont les objectifs sont les suivants :

La Politique de rémunération de NIM International peut être consultée sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>

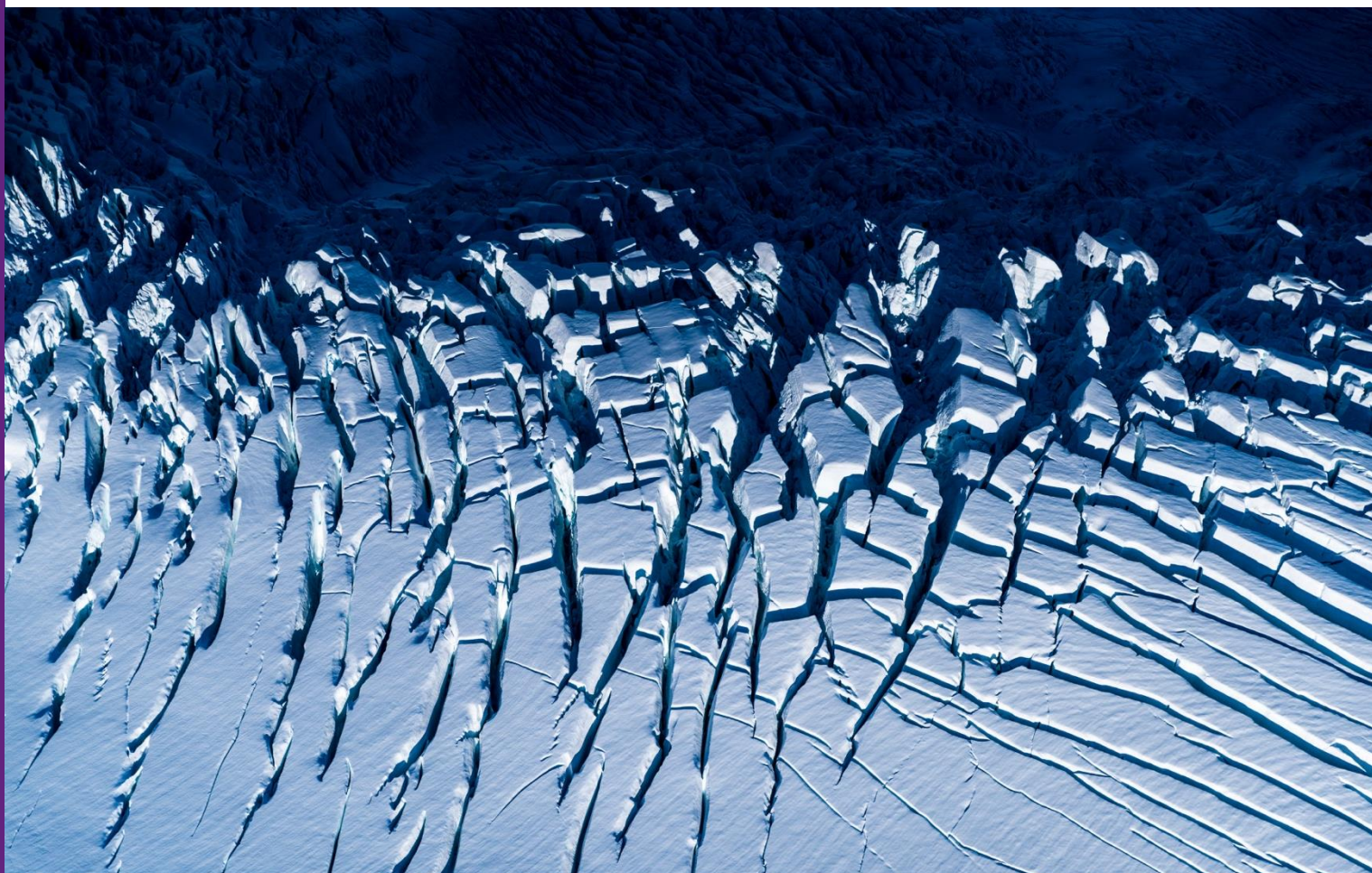
- Sensibiliser l'ensemble des salariés, quel que soit leur métier, aux enjeux de la finance durable.
- S'assurer de la bonne compréhension des raisons de notre implication et de notre volonté d'accroître notre expertise dans ce domaine.

Ainsi, une clause pour inciter à l'acculturation RSE, développement durable, diversité et inclusion a été ajoutée à notre accord d'intéressement. Cette dernière prévoit la réalisation d'au moins une formation RSE parmi un panel de formations par au moins 32% de l'effectif moyen annuel.

Le suivi des formations RSE est réalisé et des rappels aux salariés visant à encourager la participation à ce type de formation sont envoyés le cas échéant.

c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance

Natixis IM a engagé une réflexion concernant ses règles de gouvernance et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne de son conseil d'administration. Il est par ailleurs envisagé de déployer ces objectifs au sein des organes de surveillance des entités du groupe Natixis (y compris NIM International) de façon adaptée aux caractéristiques de chaque entité et au cas par cas.



4

Stratégie d'engagement



CHAPITRE 4. STRATEGIE D'ENGAGEMENT

a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

En application de la réglementation AMF sur l'exercice des droits de vote par les sociétés de gestion et conformément aux principes définis dans sa politique de vote, NIM International a exercé les droits de vote attachés aux valeurs détenues dans les OPC dont elle assure la gestion financière (hors délégation à une autre société de gestion) :

- Concernant son activité de gestion de fonds de fonds, NIM International ne détient aucun titre vif en direct et ne peut donc pas exercer de droits de vote.
- L'activité de gestion « Dettes privées » et « Actifs Réels », n'entraîne également aucun exercice de droit de vote du fait de la nature des actifs visés par ce type de gestion.

En 2023



Périmètre de vote composé de **477 valeurs détenues** dans 2 Organismes de Placement Collectifs.



Exercice des droits de votes auprès de **473 sociétés**, soit un taux de **99,2%**.



512 assemblées générales (AG) se sont tenues



Exercice des droits de vote lors de **507 assemblées générales**, soit un taux de participation de **99%**.

Dans le cadre de son activité de « Manco » Natixis Investment Managers International délègue la sélection de titres à différentes sociétés de gestion de Natixis IM (Affiliés) suivant son modèle « multi-Affiliés ».

Tel que précisé dans la documentation juridique des fonds concernés, cette délégation est encadrée par un contrat entre NIM International et le Délégué et précise que la délégation concerne également l'exercice des droits de votes, suivant la propre politique de vote du Délégué. Celle-ci est consultable sur le site des Délégués concernés.

Dans le cas où la gestion financière est déléguée à plusieurs Délégués, c'est la politique de vote de NIM International qui s'applique.

Pour tous les fonds dont NIM International exerce la gestion financière (sans délégation à une autre société de gestion) et détenant des titres en direct, la politique de vote en vigueur est celle décrite dans le document « politique de vote » disponible ici :

<https://www.im.natixis.com/content/dam/natixis/website/site-information/fr/INT2B2-0121-mise-en-forme-politique-de-vote-de-NIMI-solutions-FR.pdf>

b) Présentation de la politique de vote

En tant que société de gestion pour compte de tiers, NIM International exerce son activité de vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de part, actionnaires de SICAV et mandants le cas échéant.

Les principes énoncés dans le document « Politique de vote » définissent les principes auxquels elle entend se référer pour l'exercice des droits de vote aux assemblées générales. Ceux-ci ont pour objet de définir le cadre dans lequel Natixis Investment Managers International mène une analyse indépendante des propositions et résolutions soumises et la façon dont elle exerce les droits de vote de manière éclairée dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Ils sont révisés annuellement afin de tenir compte des pratiques de gouvernance des entreprises, des évolutions sectorielles ou encore des évolutions réglementaires qui ont pu intervenir tout au long de l'année.

NIM International a choisi d'adhérer à des normes de gouvernance d'entreprises exigeantes. Toutefois, dans les cas où les pratiques de gouvernance d'un pays sont plus strictes que les principes de la politique de vote, nous nous alignons sur ces premières afin d'analyser les résolutions et de déterminer le sens de notre vote.

NIM International a décidé de recourir aux services d'un spécialiste mondial de la gouvernance d'entreprise et de l'investissement durable : Institutional Shareholder Services (ISS). Ce service nous permet, entre autres, d'utiliser l'analyse des votes par procuration mais aussi de suivre les recommandations d'ISS et de leur Politique Sustainability.

c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre

Du fait de ses différentes activités telles que décrites préalablement, NIM International ne réalise que très peu d'investissements directs. Ces investissements interviennent dans le cadre de la structuration des fonds à formule gérés par NIM International. Dans ce contexte, NIM International a décidé de ne pas mener d'action d'engagement auprès de ces sociétés.

Pour ses activités de multi-gestion, NIM International investit dans des fonds sous-jacents, principalement gérés par des sociétés de gestion appartenant à Natixis IM. Tout comme sur ses activités de délégation, l'engagement de NIM International auprès de ces sociétés de gestion est naturellement inclus dans les échanges réguliers que mène la ManCo avec les affiliés. Ces interactions ont été formalisées pour aborder l'ensemble des enjeux liés à la durabilité et l'engagement, comme nous le ferions avec n'importe quelles sociétés de gestion de la place.

Nous engageons les délégataires à formuler une politique de durabilité robuste en fonction des stratégies et des classes d'actifs.

d) Bilan de la politique de vote

Un rapport de vote est réalisé annuellement. Il permet notamment de vérifier que pour chaque valeur concernée, il y a eu un vote cohérent par rapport à la politique de vote de NIM International. Ce rapport est disponible via le lien suivant :

<https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>

Par ailleurs, NIM International dispose d'une plateforme (accessible depuis son site internet) qui présente de façon détaillée l'ensemble des votes exprimés par NIM International sur les résolutions présentées lors des assemblées générales des sociétés détenues dans les fonds votants.

e) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

NIM International a mis en place en septembre 2021 une politique d'exclusion charbon.

Cette politique d'exclusion est appliquée à l'ensemble des fonds dont NIM International exerce la gestion financière directement, soit les fonds NIM Solutions.

Au titre de la mise en œuvre de cette politique dans la gestion directe de NIM International, les gérants de NIM Solutions ont désinvesti des ETF qui ne respectaient pas les limites définies par la procédure. Ainsi, les parts des ETF investis ou exposés à des entreprises qui tirent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ont été cédées. La politique d'exclusion de NIM International utilise des critères détaillés permettant d'exclure plus spécifiquement des émetteurs en fonction de leur utilisation du charbon ou de la façon dont ils le produisent.

NIM Solutions n'investit plus dans les entreprises qui tirent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon :

- Les émetteurs ciblés sont ceux dont au moins 25% des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon thermique. La liste des sociétés d'extraction de charbon établie par Trucost se repose sur les informations publiées par ces sociétés.
- Les émetteurs ciblés sont ceux dont au moins 25% des revenus proviennent de la production de charbon. Il s'agit du charbon thermique. La liste des émetteurs établie par Trucost se repose sur une méthodologie propriétaire et sur les informations publiées par les sociétés.

PDRA – l'autre équipe de gestion directe de NIM International - a également mis en place une politique d'exclusion spécifique pour ses activités. Cette politique couvre les secteurs des armes controversées, du tabac, du pétrole et du gaz et fixe les règles d'exclusion pour chacun de ces secteurs en fonction de seuils définis.

La politique d'exclusion charbon de NIM International est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/content/dam/natixis/web-site/site-information/fr/politique-exclusion-charbon-de-NIMI.pdf>

Concernant les fonds dont la gestion a été déléguée, NIMI dans le cadre de son engagement auprès de l'ensemble des sociétés de gestion délégataires s'assure que des politiques d'exclusion solides soient développées. Ces dernières sont appliquées dans la gestion des portefeuilles délégués.

Ainsi, à titre d'exemple :

78,8%
**des encours
totaux de la
gestion
délégée
aux affiliés
en 2023**

17,7%
**des encours
totaux de la
gestion
délégée aux
affiliés en 2023**

- En 2021, le durcissement de la politique sectorielle de sortie du charbon a été assorti d'un maintien du dialogue avec les émetteurs. Des échanges ont eu lieu avec les entreprises dont le plan de sortie de charbon ne permettait pas d'être en ligne avec l'Accord de Paris

- En 2022, Ostrum AM a mis en œuvre une politique Pétrole et Gaz. Elle entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum AM engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à s'aligner à l'Accord de Paris

- Ostrum procède à l'exclusion des acteurs les moins vertueux dans le cadre de sa Politique de gestion des controverses (Worst Offenders)

- Ostrum a mis en place une politique d'exclusion du tabac et une sur les armes controversées.

Pour plus de détails, se référer au rapport d'Ostrum AM publié au titre de l'article 29 de la Loi Energie Climat ainsi qu'à ses politiques d'exclusion sectorielles, disponibles sur son site internet : https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/esg-rse/strategie-biodiversite/Strat%C3%A9gie%20Biodiversite%20Ostrum%20AM_juin%2022.pdf

- Mirova a mis en place des restrictions concernant les secteurs suivants :

- Energie (combustibles fossiles et énergie nucléaire)
- Alimentation et agriculture (huile de palme, organismes génétiquement modifiés, agrochimie)
- Santé et addiction (tabac, alcool, cannabis, boissons sucrées, jeux d'argent)
- Droits fondamentaux (équipements militaires et armement, divertissement pour adultes, expérimentation animale, recherche sur les cellules souches)

- Outre les restrictions sectorielles, Mirova a mis en place des exclusions liées à la gouvernance et aux conventions internationales (paradis fiscaux, régimes oppressifs, principes du pacte mondial des Nations Unies et/ou ligne directives de l'OCDE), ainsi que des exclusions spécifiques liées à ses fonds labélisés (Labels « Greenfin » et « Towards Sustainability »)

- Le non-respect des exigences minimales décrites dans ce document entraîne une évaluation « négative » selon l'échelle de notation qualitative interne de Mirova. Les notations « négatives » signifient que les émetteurs sont exclus des portefeuilles de Mirova et soumis à des contrôles pré- et post-trade.

Pour plus de détails, se référer au rapport de Mirova publié au titre de l'article 29 la Loi Energie Climat (document intitulé « Agir en investisseur responsable ») et au document intitulé « Standards minimums et exclusions », disponibles sur son site internet.

<https://www.mirova.com/fr/durabilite>

0,9 %
*des encours
totaux de la
gestion déléguée
aux affiliés en
2023*

Thematics a mis en place des exclusions fondées sur le produit et sur le comportement.

Au titre des exclusions produits, Thematics exclut systématiquement les entreprises du portefeuille exposées à des activités considérées comme ayant un impact négatif sur l'environnement et sur la société au sens de la durabilité et/ou de l'éthique.

Des exclusions définies en fonction de seuils spécifiques ont été mises en place pour les activités suivantes :

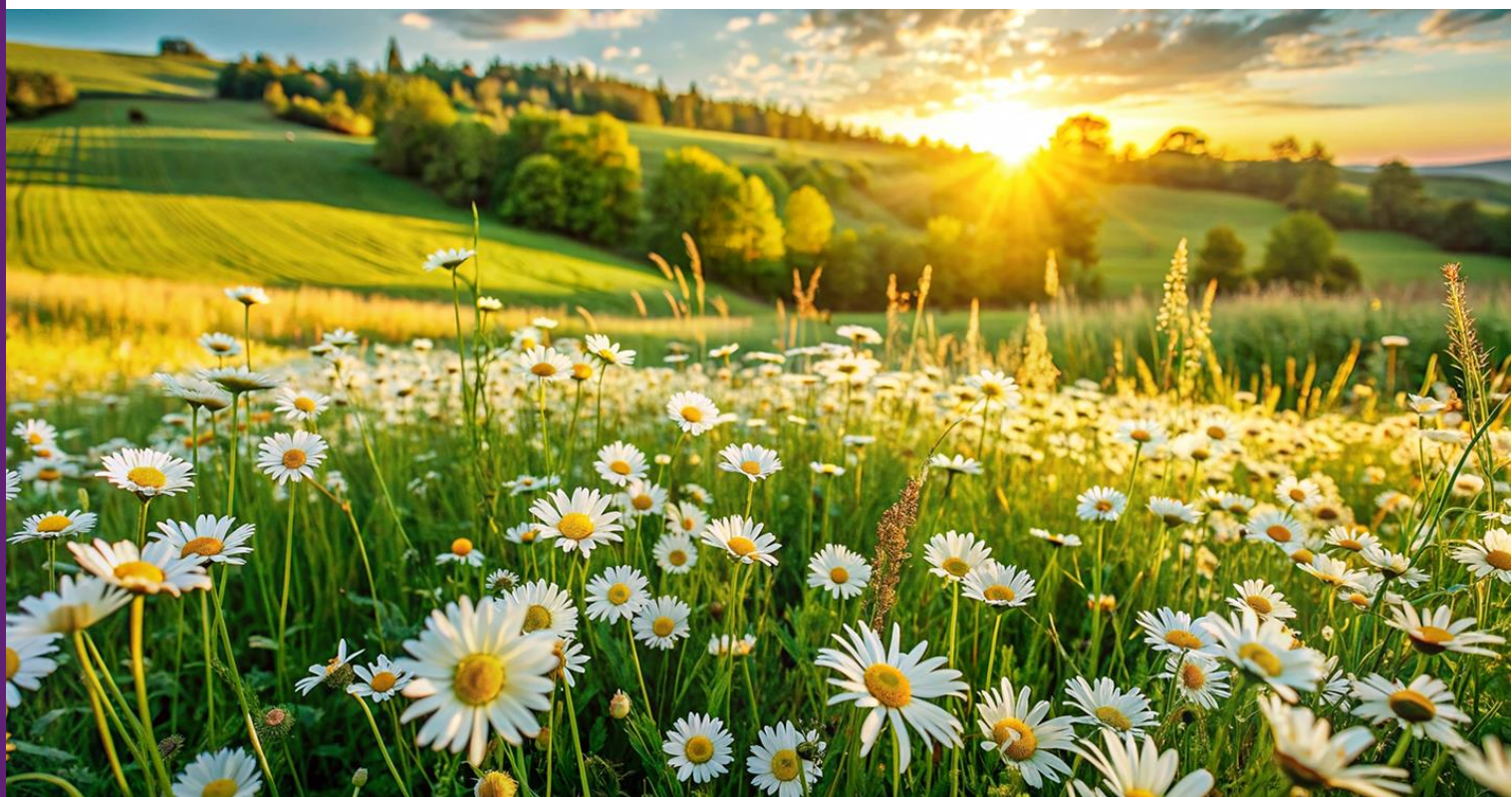
- Environnementales (charbon, pétrole et gaz conventionnel, pétrole et gaz non conventionnel, autres sources de production d'énergie et déforestation)
- Sociales (armes conventionnelles, armes portatives, armes controversées, tabac, organismes génétiquement modifiés et recherche sur les cellules souches humaines embryonnaires)

En plus des exclusions ci-dessus, Thematics exclut également les entreprises :

- Exposées à des controverses de haut niveau et graves ou considérées comme non conformes.
- Qui violent systématiquement les normes et standards internationaux régissant le comportement des entreprises.

Pour plus de détails, se référer au rapport de Thematics publié au titre de l'article 29 la Loi Energie Climat (document intitulé « Being responsible ») et au document intitulé « Product- and Behaviour- based Exclusion policy », disponibles sur son site internet.

<https://www.thematics-am.com/being-responsible/reports-and-publications>



5



Taxonomie européenne et combustibles fossiles

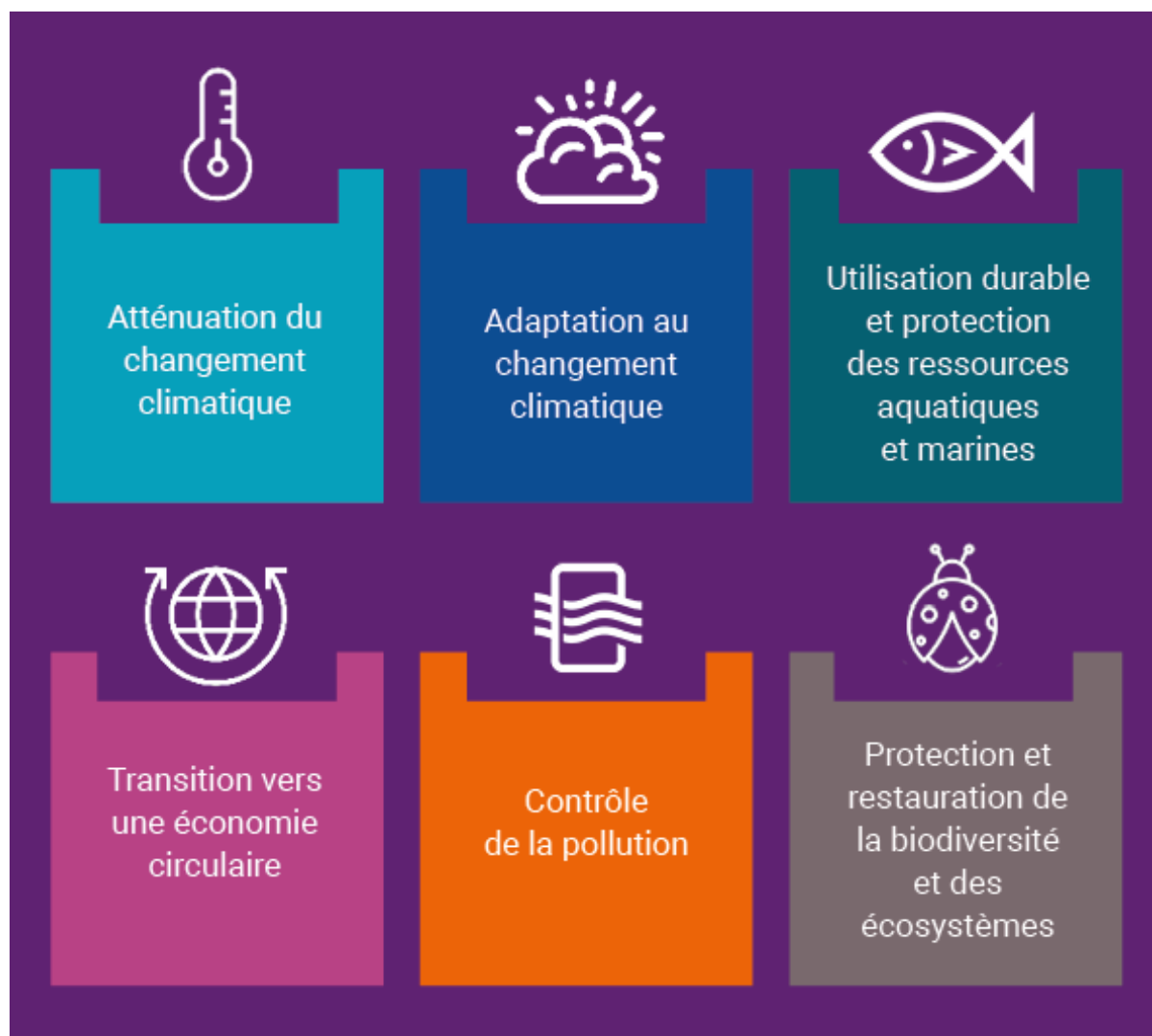


CHAPITRE 5. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

a) Part des encours éligibles à la taxonomie

La Taxonomie Européenne est un système de classification des activités considérées comme durables par l'Union Européenne. Elle permet de mesurer la part des activités d'une entreprise ou d'un projet de financement alignée avec les objectifs européens sur le climat.

6 objectifs environnementaux pour la classification des activités durables sont pris en compte par la Taxonomie :



L'activité doit contribuer substantiellement à un ou plusieurs des six objectifs, sans causer de préjudice important aux autres objectifs (principe du « Do no significant harm »). Elle est par ailleurs tenue de respecter les normes sociales et enfin, être conforme aux critères d'examen techniques établis dans les actes délégués.

A ce jour, NIM International a engagé des discussions avec différents fournisseurs pour mettre en place un calcul de l'éligibilité puis de l'alignement à la Taxonomie sur ses actifs sous gestion et pouvoir le communiquer. Ces travaux sont cependant très lourds et la particularité de l'activité de gestion par délégation présente un challenge supplémentaire pour arriver au résultat voulu. NIM International publiera une version mise à jour de son rapport 29 LEC dès lors que ce chiffre est stabilisé et de qualité.

b) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Afin de pouvoir publier des informations sur les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, NIM International s'est appuyé sur Trucost afin de collecter, pour chaque émetteur de son portefeuille, le pourcentage de revenus lié aux énergies fossiles.

Sur la base de ces calculs, l'exposition au secteur des combustibles fossiles (au 31/12/2023) des portefeuilles dont NIM International est société de gestion (gestion directe et gestion déléguée) est de 4.68% des encours globaux¹³.

Cette exposition¹⁴ se répartit entre :

- Le secteur Pétrole et Gaz : 4.67%, dont 4.15% sur le secteur Pétrole/Gaz conventionnel, 1.25 % sur le secteur Pétrole / Gaz non conventionnel
- Le secteur du Charbon : 2.15%

Selon une approche proportionnelle aux revenus des émetteurs exposés à ce secteur (% du chiffre d'affaires attribué aux activités liés au charbon), l'exposition au secteur des combustibles fossiles des portefeuilles dont NIM International est société de gestion (gestion direct et gestion déléguée à d'autres sociétés) est de 3.34% (au 31/12/2023)

- Le secteur Pétrole et Gaz : 3.21%, dont 0.97% sur le secteur Pétrole/Gaz conventionnel, 1.13 % sur le secteur Pétrole/Gaz non conventionnel et 1.10% non déterminé.
- Le secteur du Charbon : 0.13% dont 0.13% sur la génération d'énergie à partir de charbon et 0.01% sur l'extraction de charbon

A noter que cette méthode intègre également un "rebasage", en divisant le résultat par le % d'actifs éligibles du portefeuille.

¹³ Périmètre des actifs considérés réactualisé vis-à-vis du rapport 29 LEC 2022

¹⁴ Les expositions présentées dans ce paragraphe ont été calculées selon la méthodologie préconisée par l'indicateur 4, annexe 1 des RTS SFDR.

6

Stratégie d'alignement avec l'accord de Paris



CHAPITRE 6. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS

La COP21, en 2015, a marqué un tournant important dans la définition des objectifs de limitation du réchauffement climatique de la planète à moins de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

A ce jour, NIM International n'a pas pris d'engagement à l'échelle de toute la société en lien avec une stratégie visant un alignement aux objectifs de limiter l'impact du réchauffement climatique comme prévu par les Accords de Paris.

Un tel engagement nous semble être, à ce stade, possible à l'échelle de produits donnés, lorsque ceux-ci ont une stratégie ESG axée sur le thème "climat", mais plus difficile à mettre en œuvre sur l'ensemble des gammes de produits proposés par NIM International dont une large partie est déléguée à différentes sociétés de gestion.

Toutefois, consciente de ces enjeux climatiques et du rôle actif que les institutions financières doivent jouer dans la transition énergétique, NIM International s'inscrit dans la volonté de limiter le financement d'entreprises dont l'activité dépend fortement du charbon. En ce sens, (voir section sur l'engagement) NIM International continue à engager les sociétés de gestion délégataires à prendre des mesures sur cet enjeu. NIMI a également pour ambition de réduire la part des énergies fossiles dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable. C'est dans ce cadre que NIM International a mis en place une politique d'exclusion charbon en septembre 2021.

Dans le but de s'enrichir de données quantitatives, NIM International s'est dotée depuis trois ans d'un accès à des données climat (ci-après « Données Climat ») en provenance d'un fournisseur de données reconnu : S&P Trucost. Cet accès permet de disposer d'indicateurs climat recommandés par la **Task force on climate-related financial disclosure** (TCFD ; <https://www.fsb-tcf.org/recommendations/>) :



Weighted Average Carbon Intensity

Intensité Carbone Moyenne Pondérée (WACI) (tCO₂e / €m CA)

Mesure de l'exposition d'un portefeuille aux entreprises à forte intensité carbone (et gaz équivalents).



Emissions Carbone financées

tCO₂e / m€ investis

Mesure de l'impact sur le « monde réel » de chaque million investi (émissions attribuées).



Risque de transition

Risques politiques, juridiques, technologiques, de marché, financiers et de réputation associés à la transition vers une économie bas-carbone.



Risques physiques

Liés au changement climatique, peuvent être **aigus** (provoqués par un événement tel qu'une inondation ou un ouragan) ou **chroniques** (résultant de changements à plus long terme dans les modèles climatiques).



Température

ITR, augmentation implicite de la température, exprimée en degrés Celsius °C, et fait référence à l'estimation de la différence de la Température évaluée pour 2100 par rapport à une mesure de la température de l'ère préindustriel (1850) : cette mesure donne une indication de la manière dont les entreprises (et par extension les portefeuilles) s'alignent avec les objectifs climatiques mondiaux. Ainsi, cet indicateur donne une estimation de l'alignement des entreprises (et par extension du portefeuille) sur une **trajectoire climatique de décarbonation** selon différents scénarios mondiaux.

L'accès à ces données a permis d'émettre des reportings extra financiers mensuels incluant un indicateur climat qui mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises à forte intensité carbone (et gaz équivalents) sur les Scopes 1, 2 ¹⁵.

De plus, l'équipe PDRA déploie différentes actions dans le cadre de la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris. Les premières actions déployées visent ainsi à obtenir une vue précise sur l'impact carbone du portefeuille avant de fixer des objectifs à atteindre.

De par son modèle de délégation de gestion aux affiliées de Natixis, NIM International sélectionne et délègue sa stratégie d'investissement et les processus de gestion. La gestion directe de NIM International s'effectue par ailleurs en grande partie par le biais de fonds de fonds investis dans des fonds gérés par des affiliés de Natixis IM.

Ainsi, l'ambition climat de NIM International découle à ce jour de l'ambition climat des sociétés de gestion à qui elle NIMI a choisi de déléguer sa gestion. La définition de ces ambitions et de leur suivi représente un des sujets dont NIM International discute avec ses délégataires dans le cadre du monitoring et des échanges réguliers tout au long de l'année. A titre d'exemple, nous avons recensé et synthétisé le positionnement sur le climat de trois sociétés de gestion¹⁶ :



La stratégie climat d'Ostrum AM s'appuie sur :

- la capacité à faire des calculs et à piloter la gestion : Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone des émetteurs. Par ailleurs, certains portefeuilles bénéficient d'indicateurs quantitatifs climatiques tels que l'empreinte carbone ou l'intensité carbone et d'autres ont des objectifs de réduction d'émission ;
- le déploiement des politiques sectorielles concernant les énergies fossiles (Pétrole et Gaz ; Charbon) ;
- les campagnes d'engagement selon les principes des Politiques Pétrole et Gaz et Charbon.



Mirova vise, pour l'ensemble de ses investissements, à proposer des portefeuilles cohérents avec une trajectoire climatique inférieure à 2°C définie dans les accords de Paris de 2015, et affiche systématiquement l'impact carbone de ses investissements (hors gestions Solidaire, Capital investissement à Impact, et Capital naturel), calculée à partir d'une méthodologie propriétaire (pouvant comporter des biais).

Source : <https://www.mirova.com/fr>

¹⁵ Scope 1 : émissions directes de gaz à effet de serre de l'entreprise (ex : émissions de la flotte de véhicules de l'entreprise et de l'énergie utilisée pour la production).

Scope 2 : émissions indirectes de l'entreprise liées à la consommation d'énergie (ex : émissions issues de la consommation d'électricité pour le réseau de chauffage de l'entreprise).

¹⁶ En date du 31 décembre 2023, Ostrum AM représentait 78,8% des encours de gestion donnés en délégation par NIM International, Mirova représentait 17,7% et Thematics 0,9%.

Thematics a implémenté l'engagement contraignant suivant lié au climat :

- Les stratégies Eau, Sécurité et Bien-être doivent surperformer leurs univers en termes de « Weighted Average Carbon Intensity » (WACI) Scopes 1 & 2

De plus, Thematics a lancé fin 2022 une stratégie, Thematics Climate Selection, alignée sur l'objectif de l'Accord de Paris. Cette stratégie investit dans des entreprises présentant un alignement en dessous des 2° C définis dans l'Accord de Paris tout en étant exposé à au moins un des thèmes suivants : eau, sécurité, bien être, intelligence artificielle et robotique et liés aux abonnements. Cette stratégie doit surperformer son indice de référence, le MSCI ACWI PAB en termes de métrique de hausse de température implicite.

Enfin, Thematics mesure, monitore et dévoile également les indicateurs suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2 et 3)
- L'augmentation implicite de la température
- Le risque de transition
- Le risque physique
- L'éligibilité et l'alignement à la Taxonomie
- Les principales incidences négatives SFDR



7



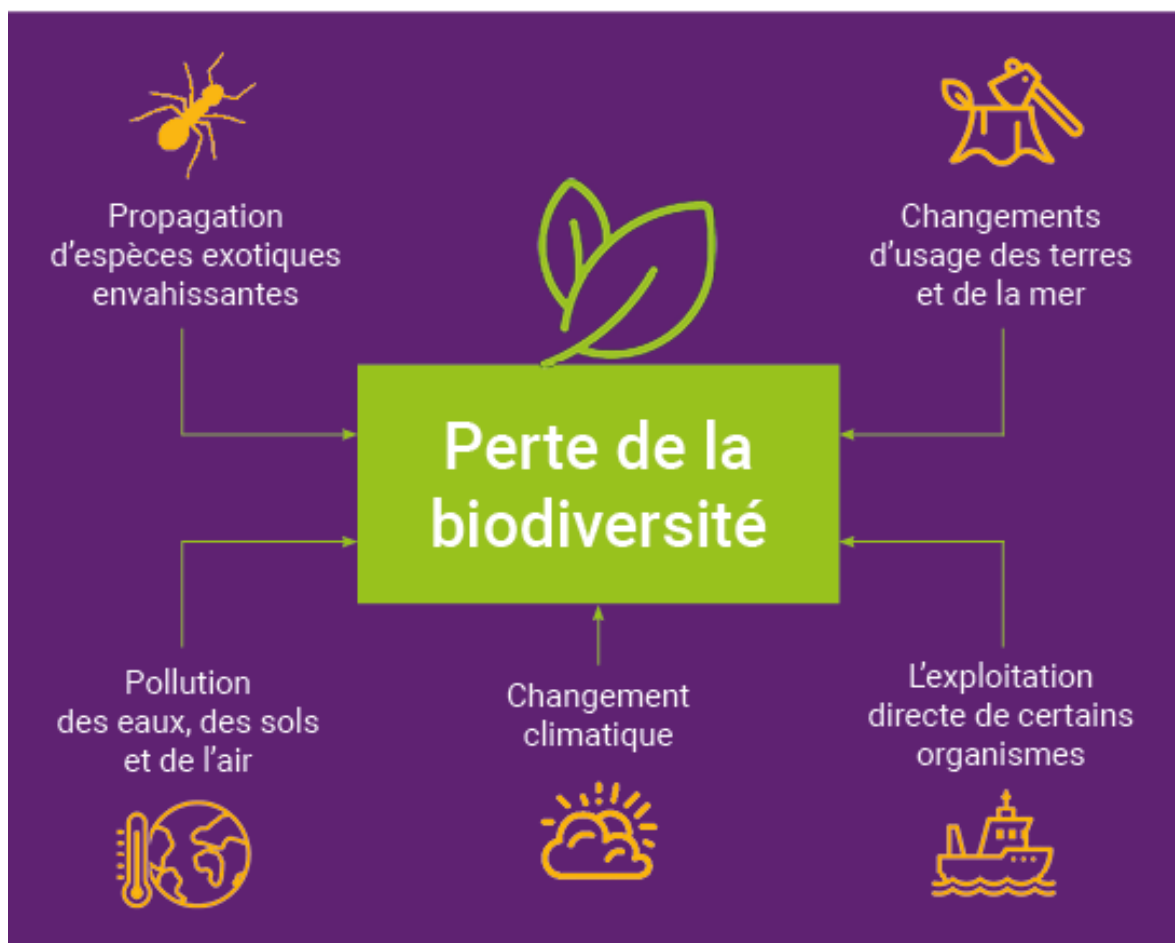
Stratégie d'alignement avec
les objectifs de long terme
liés à la biodiversité



CHAPITRE 7. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

En tant que tel, le concept de biodiversité peut se résumer comme l'ensemble des êtres vivants, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, et englobe les interactions des espèces entre elles et leurs milieux.

La préservation de la biodiversité prend une importance croissante pour les acteurs économiques, que ce soit les entreprises ou les investisseurs. En effet, la perte de biodiversité est une réalité et prend sa source dans cinq causes majeures d'après l'IPBES¹⁷ :



En ce qui concerne l'activité de l'équipe PDRA, à ce jour, NIM International ne s'est pas encore fixée d'ambition Biodiversité autre que celle découlant de sa politique d'exclusion du charbon. Au cas par cas et pour certains dossiers, l'équipe PDRA réalise des études d'impact prenant en compte les critères de biodiversité.

Concernant NIM Solutions, l'approche fonds de fonds implique une hétérogénéité des données qui, combinée à une difficulté d'obtenir ces données, empêche, à ce stade, la fixation d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.

¹⁷ La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) est un organe intergouvernemental indépendant créé par les États membres en 2012. Il fournit aux décideurs des évaluations scientifiques objectives de l'état des connaissances sur la biodiversité de la planète, les écosystèmes et leurs bénéfices pour les individus, ainsi que les outils et les méthodes pour protéger et utiliser de manière durable ces ressources naturelles vitales.

Comme indiqué ci-dessus dans les développements relatifs au Climat, le modèle de délégation de gestion de NIM International s'appuie principalement sur les stratégies d'investissement et les processus de gestion des délégataires de gestion. Ainsi, à titre d'exemple pour la gestion déléguée à Ostrum AM, Mirova et Thematics AM, il peut être relevé que :



Ostrum AM prend en compte des critères liés à la biodiversité au travers de ses politiques d'exclusions sectorielles (charbon par exemple) et normatives (prise en compte des violations des UN Global Compact), de ses engagements et de son analyse fondamentale des émetteurs. Ostrum a également pris un certain nombre d'engagements à horizon 2030 relatifs à la biodiversité.

A ce titre :

- plusieurs indicateurs relatifs à la biodiversité sont intégrés dans le scoring utilisé pour évaluer les émetteurs à la disposition des gérants ;
- parmi les PAI pris en compte par Ostrum, l'un d'eux est directement relatif à la biodiversité et un autre à l'eau. Ostrum a également fait le choix de raccrocher à la thématique biodiversité un troisième indicateur obligatoire des PAI relatif aux déchets, qui, selon Ostrum, est un thème lié à la biodiversité ;
- Ostrum a choisi de s'appuyer sur Iceberg DataLab (IDL) pour un projet de calcul de l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles. La méthodologie utilisée s'appuie sur une métrique : le MSA par Km². Le MSA est l'unité de mesure de l'impact ou l'empreinte des entreprises et des investissements sur la biodiversité. Il s'agit de l'abondance moyenne des espèces (Mean Species Abundance), une métrique exprimée en % caractérisant l'intégrité des écosystèmes ;
- la chaîne de valeur couverte par cette méthodologie correspond aux 3 scopes (scope 1, scope 2 et scope 3) ;
- de plus, en ce qui concerne les obligations durables, lorsque l'équipe d'analystes Obligations Durables évalue un instrument, elle réalise systématiquement un mapping des projets financés (Use of Proceeds) sur des thématiques durables dont une portant sur la biodiversité. Cette dernière couvre des catégories de projets éligibles tels que le reboisement et l'atténuation des dommages causés aux forêts par les tempêtes ou la sécheresse, le soutien du développement de l'habitat naturel d'un parc national et de la protection de la biodiversité qui s'y trouve.

Pour plus de détails, se référer au rapport d'Ostrum AM publié au titre de l'article 29 de la Loi Energie Climat ainsi qu'à sa stratégie biodiversité, disponibles sur son site internet



Depuis 2020 et la première publication de « Mirova for Nature » (feuille de route en matière de biodiversité), Mirova poursuit le déploiement de ses actions sur trois axes :

- accélérer les investissements en faveur de la biodiversité par des investissements directs dans le Capital naturel mais également sur l'ensemble des classes d'actifs ;
- développer des indicateurs de mesure dédiés ;
- renforcer les engagements pris auprès des parties prenantes en contribuant à une dynamique réunissant acteurs publics et privés afin de développer des outils au service de la préservation de la nature par le secteur financier.

Afin d'identifier les actifs pouvant contribuer à la réduction des pressions sur la biodiversité, Mirova a développé une Taxonomie interne permettant de qualifier les solutions et bonnes pratiques relatives aux différentes pressions identifiées par l'IPBES. La société de gestion s'engage à contribuer significativement à l'atteinte de plusieurs d'entre elles en utilisant des leviers d'actions, mesurables à l'aide d'indicateurs vérifiables :



Au-delà de ses propres activités, Mirova continuera également de contribuer à la sensibilisation des communautés d'investisseurs et des entreprises du monde entier selon les modalités définies dans son rapport 29 LEC.

- Actifs non cotés :

La classe d'actifs Capital naturel vise à financer des projets qui contribuent à la protection et la restauration de la nature, et est donc pleinement orientée vers la recherche d'un impact positif pour la biodiversité. En ce sens Mirova soutient:

- Les activités de restauration et réhabilitation des sols, en mettant l'accent sur la durabilité des chaînes de valeur.
- La consommation durable de poisson (pêche et aquaculture), l'économie circulaire ainsi que la conservation des environnements marins et aquatiques.
- Les actifs environnementaux : paiements pour services écosystémiques, conservation d'aires riches en biodiversité, crédits carbone, crédits biodiversité.

Enfin, les actifs dédiés aux infrastructures de transition énergétique abordent la biodiversité sous l'angle de la réduction des pressions climatiques. En effet le changement climatique est reconnu comme le vecteur de pression en plus forte croissance et menace en particulier la biodiversité marine.

- Actifs cotés :

Au cours de l'année 2023, Mirova a conçu une approche d'investissement complète pour la biodiversité dans le domaine des actions cotées, et propose désormais trois stratégies thématiques dédiées qui répondent au défi du développement durable grâce à une approche soulignant les interactions entre la biodiversité et deux autres dimensions annexes : l'alimentation et le climat.



Thematics intègre la biodiversité tout le long du processus d'investissement en plusieurs étapes :

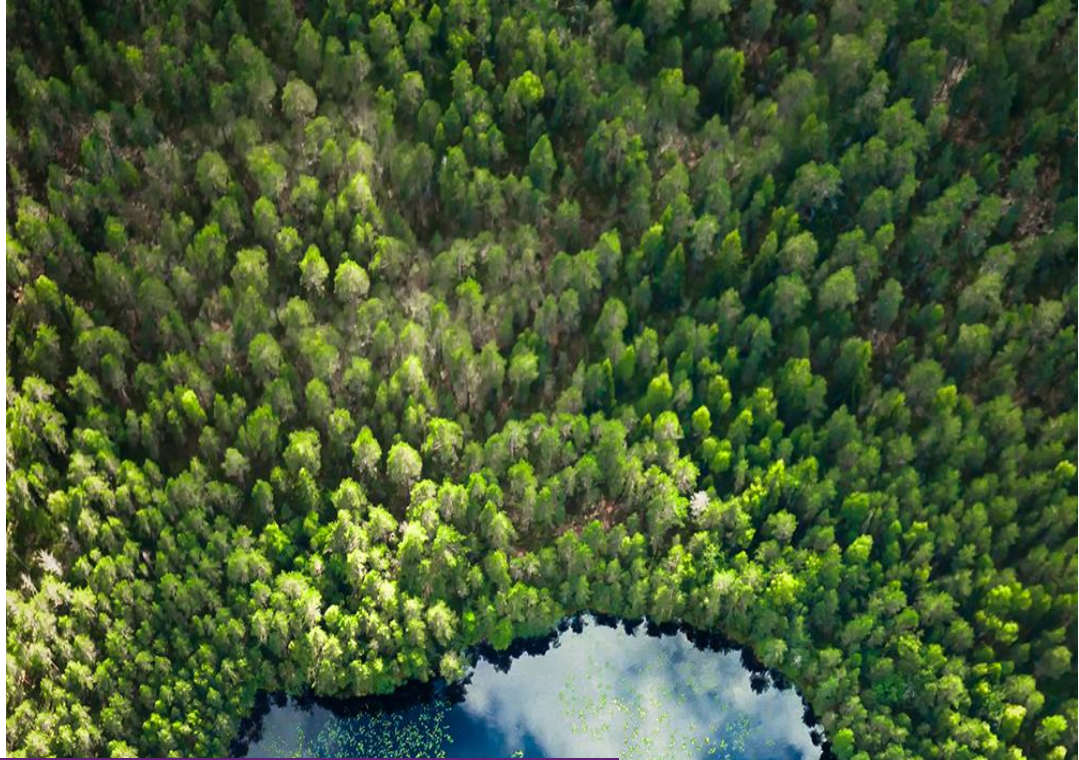
- Prise en compte de la déforestation dans la politique d'exclusion depuis 2023
- Prise en compte de critères liés à la nature dans la sélection des titres, y compris en termes de résilience au changement climatique, gestion des déchets et des effluents ainsi qu'en termes d'impact environnemental des produits et services
- Prise en compte de la biodiversité dans la politique de vote et d'engagement

Pour plus de détails, se référer au rapport 29 LEC de Thematics disponible ici :

<https://www.thematics-am.com/being-responsible/reports-and-publications>



8



Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques



CHAPITRE 8. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques ESG de NIM International s'articule autour de deux éléments clés :



ESG/ Sustainability risk framework

L'ESG/ Sustainability risk framework est une des composantes du dispositif global de gestion des risques de NIM International. A ce titre, le risque de durabilité, comme les autres types de risque, est revu et discuté lors de l'Investment Risk Oversight Committee.

Dans le cadre de l'ESG/sustainability risk framework, une approche basée sur les risques a été adoptée pour évaluer le risque de durabilité, se focalisant sur les acteurs présentant les plus mauvais résultats par thématiques et qui génèrent donc un risque business, financier ou opérationnel.

Pour évaluer le risque de durabilité, NIM International a défini un ensemble d'indicateurs de risques, comprenant, mais sans s'y limiter :

- la notation ESG et l'évaluation des risques axées sur les pires résultats ;
- les violations des principes pour les Entreprises (UN Global Compact) et les Etats ;
- l'implication dans les activités sensibles controversées à travers 4 domaines : armes non conventionnelles, charbon, pétrole & gaz et tabac ;
- le risque climatique et de transition (en tenant compte de la notion d'alignement aux objectifs définis dans le cadre de l'Accord de Paris et de la notion d'actifs bloqués¹⁸/stranded assets), ainsi que les risques physiques liés aux risques aigus et chroniques.

Les niveaux d'alertes par thématique et niveau sont basés sur les classifications SFDR. Cet ensemble d'indicateurs de risque de durabilité, qui peuvent être calculés quotidiennement si nécessaire, permet de définir un niveau d'alerte global sur l'évaluation des risques de durabilité.

Dans le cadre de la gestion directe qui concerne principalement des Fonds de Fonds, l'évaluation des risques repose sur le processus « Conviction & Narrative » décrit en section 1. Afin de renforcer son dispositif de risques sur l'ESG, NIM International a décidé de s'appuyer sur différents services de fournisseurs de données extra financières, de renom.

¹⁸ Investissements ou actifs dont la valeur est affectée en raison de changements importants et soudains en matière de législation, de contraintes environnementales ou d'innovations technologiques, ce qui rend alors les actifs obsolètes avant leur amortissement complet.

Suite à l'analyse des indicateurs, des recommandations peuvent être émises par la fonction risque de NIM International.

Dans le cadre de la gestion déléguée, diverses mesures disponibles sur le risque ESG et différents fournisseurs (ECPI, Trucost, Sustainalytics et MSCI) ont été mises en place. A ce titre, NIM International porte une attention particulière :

- aux notations les moins bonnes, ainsi qu'à la proportion des émetteurs identifiés comme ayant un risque ESG élevé ou sévère;
- aux piliers des principes sur les droits humains ou infractions sociales, droit du travail, et la corruption;
- aux activités controversées considérées comme sensibles telles que les armes non conventionnelles (fabrication d'armes nucléaires et biologiques, en plus des mines anti personnel et bombes à sous-munitions), le charbon (production et énergie thermique), pétrole et gaz non conventionnel (production de gaz de schiste avec fracturation hydraulique, sables bitumineux), tabac (production et fournisseur).

Ainsi, NIM International a mis en place un modèle de données multi sources pour qualifier la plupart de ses données ESG.

De plus, dans le cadre de son dispositif d'identification et de gestion des risques, en ce qui concerne la partie climat spécifiquement, NIM International distingue les risques physiques des risques de transition.

NIM International prend en compte le risque physique au niveau des actifs en incluant 7 indicateurs de catastrophe climatique (stress hydrique, élévation du niveau de la mer, vagues de chaleur, vagues de froid, ouragans, incendies de forêt, risques d'inondations fluviales et côtières) selon 3 scénarios de changement (faible, moyen ou haut) et plusieurs périodes temporelles.

Le risque physique, tel que défini au sein de NIM International, est également divisé entre aigu et chronique.

Le risque physique peut être qualifié d'« aigu » quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité, le changement d'utilisation des sols, la destruction de l'habitat et la pénurie de ressources.

NIM International utilise et suit le pourcentage d'actifs avec une sensibilité élevée au risque physique. Ce score de sensibilité reflète la sensibilité attendue de chaque entreprise à chaque indicateur de risque physique, en fonction des données propres à chaque entreprise. Ce score de sensibilité est calculé sur base de l'indicateur Trucost dédié au risque physique.

Pour les risques liés au changement climatique et la trajectoire d'alignement vis-à-vis de l'accord de Paris, NIM International utilise les informations et la méthodologie fournie par Trucost. Celle-ci détermine si les émissions de gaz à effet de serre par unité de valeur ajoutée (GEVA) ou l'approche sectorielle de décarbonisation (SDA) doivent être utilisées pour l'alignement au scénario.



En ce qui concerne les risques de transition, NIM International examine 3 indicateurs pour les définir :

- L'alignement des températures vis-à-vis de l'accord de Paris via Trucost, avec un set d'outils prospectifs visant à quantifier et suivre la transition énergétique vers une économie bas carbone. NIM International effectue un suivi du pourcentage des actifs au-dessus de 3 C°.
- Exposition au carbone des actifs bloqués identifiés dans Sustainalytics via des mesures d'exposition aux actifs bloqués basés sur l'intensité du bouquet énergétique et l'implication des coûts élevés dans la production. Cet indicateur capture les émetteurs pour lesquels des implications financières pourraient survenir si les réserves de carburants fossile devenaient inaccessibles/ dépréciées.
- Risque carbone (Sustainalytics) : ce score indique un risque matériel global auquel l'entreprise serait confrontée en cas de passage à une économie bas carbone, en fonction de ses opérations et produits et de son cadre de gestion. Le score risque carbone donne lieu à un score entre 0 et 100 et diffère selon 5 niveaux de risque : négligeable, bas, moyen, élevé et sévère. NIM International a décidé de suivre le pourcentage d'actif catégorisé en risque élevé et sévère.



Contraintes d'investissement (« investment guideline »)

NIM International a mis en place une gestion des contraintes d'investissement comprenant, entre autres, une vérification des contraintes d'investissement définies dans les annexes précontractuelles SFDR.

Lors du lancement d'un nouveau produit, ces contraintes d'investissement sont définies dans les systèmes internes :

Gestion déléguée : les contraintes ESG mentionnées dans le prospectus sont paramétrées et suivies par les délégataires.

Gestion directe : les contraintes ESG mentionnées dans le prospectus sont paramétrées et sont suivies par NIM International de la même façon que les autres typologies de contraintes d'investissement. A ce titre :

- Dès 2023, l'équipe risques a pris en charge le contrôle des contraintes définies dans l'annexe SFDR pour les fonds en catégorie 8 et 9. En fin d'année, la totalité des annexes SFDR des fonds tombant dans ces catégories a été contrôlée.
- A partir de 2024, NIM International prévoit de développer des indicateurs de risque ESG par transparence construits sur les modules de données extra financière susmentionnés.

En parallèle, le plan de contrôle de NIM International a intégré de nombreuses thématiques de contrôle ESG. Cette prise en compte de la thématique ESG est évolutive en fonction des nouveautés réglementaires.

A titre d'exemple, les contrôles pour 2023 se sont focalisés sur :

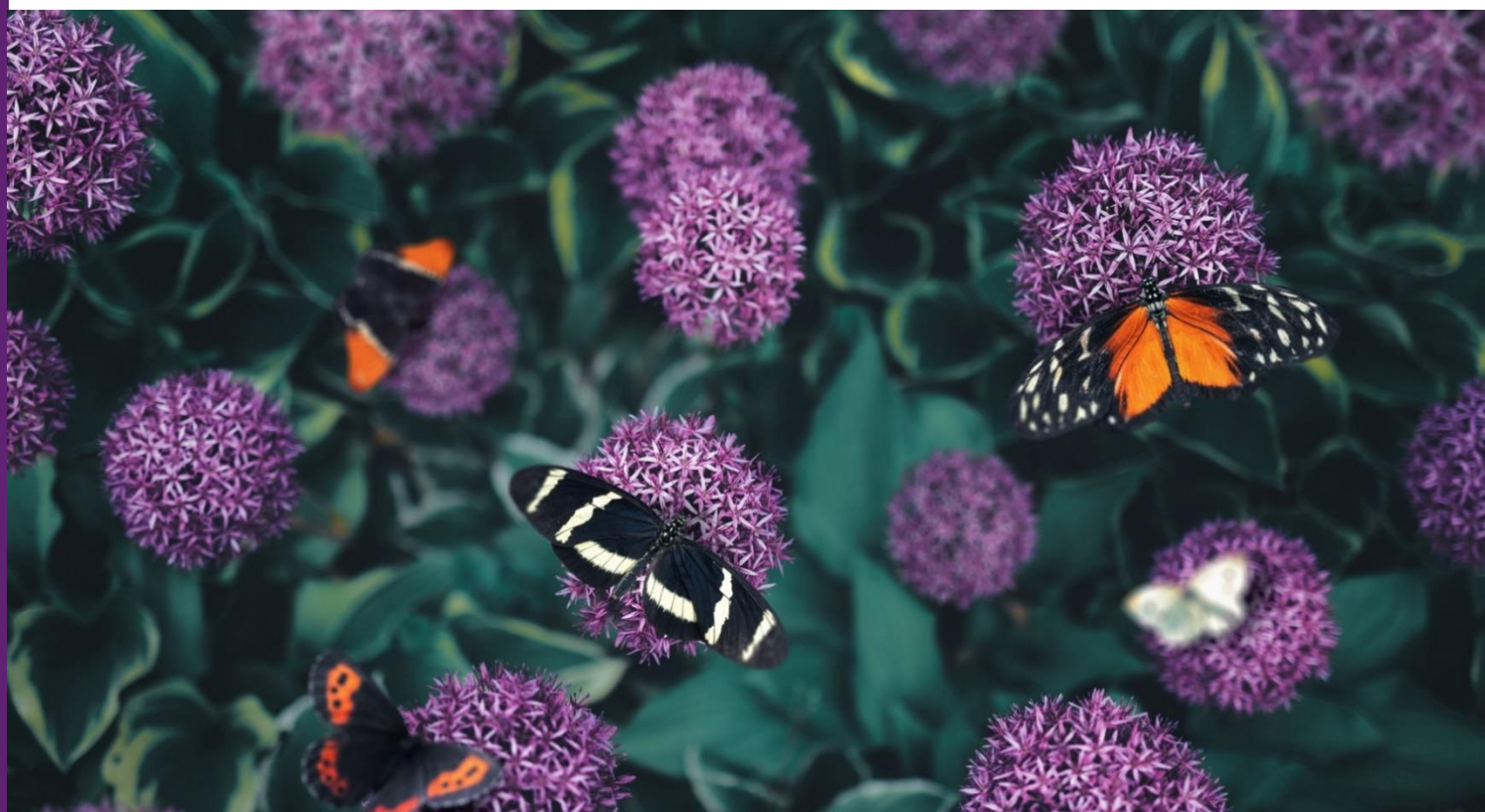
- Le suivi des contraintes d'investissement précontractuelles par rapport aux annexes SFDR
- Le dispositif encadrant le Reporting AMF des dépassements de ratios et indemnisations y compris sur l'aspect ESG
- Le dispositif de suivi des risques NIM International pour les fonds en gestion déléguée, y compris sur l'aspect relatif au risque de durabilité
- Le dispositif de suivi du risque de durabilité pour les fonds délégués et en direct
- Les rapports annuels & annexes SFDR
- Le respect de la position recommandation AMF 2020 03 et des exigences de SFDR sur les documentations réglementaires et commerciales
- Le dispositif d'exercice de vote



La politique de gestion des risques de durabilité est revue de façon périodique et mise à jour le cas échéant.

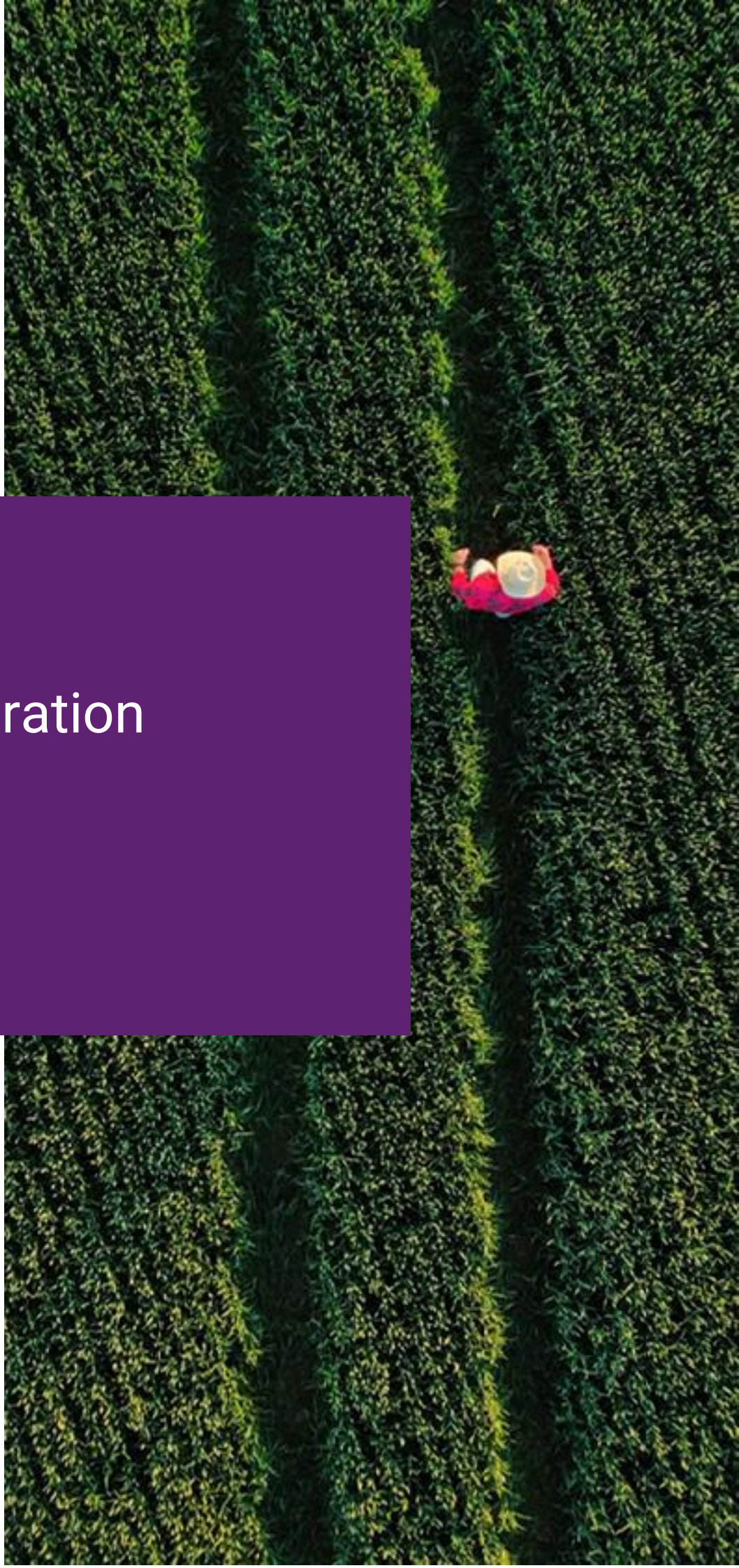
En ce qui concerne la définition de l'impact financier quantitatif des principaux risques de durabilité, celle-ci présuppose de disposer d'un modèle fondé sur des méthodes de calcul éprouvées. Or, ce type de modèle est encore à un stade émergent et les travaux de place n'ont pas encore abouti à des pratiques de place bien établies. Par ailleurs, NIM International considère le niveau de confiance dans les données actuellement accessibles comme n'étant pas encore adéquat pour établir une cartographie des risques ESG avec le niveau de granularité requis.

Enfin, en ce qui concerne la caractérisation, la segmentation et une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques tout comme un éventuel plan d'actions, NIM International considère que le niveau de confiance dans les données actuellement accessibles pas encore adéquat pour établir une cartographie avec le niveau de granularité requis.



9

Plan d'amélioration continue



CHAPITRE 9. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE

a) Concernant les informations relatives à la taxonomie européenne

Nous cherchons, comme sur d'autres sujets, la plus grande qualité de donnée disponible sur le marché mais dépendons de la capacité des fournisseurs de donnée à nous accompagner. Nous avons bien conscience que la taxonomie se découpe en 2 étapes que sont éligibilité et alignement. Pouvoir matérialiser le montant des actifs dont nous avons la responsabilité éligible puis aligné sur la Taxonomie est l'un des projets sur notre feuille de route pour 2024/2025.

Nous sommes conscients que ce sujet, que tous les acteurs du marché considèrent et auquel tous doivent se soumettre est encore en cours d'évolution et le défi sur la donnée extra financière est ici aussi un point important pour avancer.

b) Concernant l'alignement avec l'accord de Paris

A ce jour, NIM International n'a pas pris d'engagement en lien avec une stratégie visant un alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris. Un tel engagement nous semble être possible à l'échelle d'un produit donné, mais plus difficile à mettre en œuvre sur l'ensemble d'une gamme de produits diversifiée, dont une large partie est donnée en gestion déléguée à d'autres sociétés.

En revanche, NIM International continuera, en partenariat avec ses délégataires de gestion, de développer des produits prenant en compte les considérations liées au climat dans les stratégies d'investissement, afin d'élargir son offre sur ce thème.















































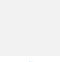








c) Concernant les informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité





































A ce jour, NIM International n'a pas pris d'engagement en lien avec une stratégie visant un alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Ici aussi, un tel engagement nous semble être possible à l'échelle d'un produit donné, mais plus difficile à mettre en œuvre sur l'ensemble d'une gamme de produits diversifiée, dont une large partie est donnée en gestion déléguée à d'autres sociétés.

Nous avons pour ambition sur le long terme de développer une approche d'engagement auprès de nos sociétés de gestion sur ces enjeux liés à la biodiversité et notamment lorsque nous abordons des stratégies afférentes aux sujets de capital naturel, d'empreinte biodiversité.

L'une des clés de ce développement est l'accès à des données pertinentes et la détermination d'indicateurs adaptés.

Annexe
Listes des produits labélisés
au 31.12.2023

Nom du produit	Gestion déléguée ?				Nom du label
CAP ISR ACTIONS EUROPE	Non				
CAP ISR CROISSANCE	Non				
CAP ISR MIXTE SOLIDAIRE	Non				
CAP ISR MONETAIRE	Non				
CAP ISR OBLIG EURO	Non				
CAP ISR RENDEMENT	Non				
CARREFOUR EQUILIBRE SOLIDAIRE	Non				
ESSENTIEL INFRA DEBT FUND	Non				
GREEN YIELD INFRA DEBT FUND	Non				
GREEN YIELD INFRA DEBT FUND 2	Non				
IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE	Non				
IMPACT ISR DYNAMIQUE	Non				
IMPACT ISR EQUILIBRE	Non				
IMPACT ISR MIXTE SOLIDAIRE	Non				
IMPACT ISR MONETAIRE	Non				
IMPACT ISR OBLIG EURO	Non				
IMPACT ISR PERFORMANCE	Non				
IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE	Non				
INSERTION EMPLOI DYNAMIQUE	Oui				
MIROVA ACTIONS EURO	Oui				
MIROVA ACTIONS EUROPE	Oui				
MIROVA ACTIONS MONDE	Oui				
MIROVA CLIMATE SOLUTIONS EQUITY FUND	Oui				
MIROVA EMPLOI FRANCE	Oui				
MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND FUND	Oui				
MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE CORPORATE BOND FUND	Oui				
MIROVA EURO HIGH YIELD SUSTAINABLE BOND FUND	Oui				
MIROVA EURO SHORT TERM SUSTAINABLE BOND FUND	Oui				
MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND	Oui				
MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND	Oui				
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT	Oui				
MIROVA EUROPE SUSTAINABLE ECONOMY FUND	Oui				
MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND	Oui				
MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND	Oui				
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT	Oui				

MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND	Oui		
MIROVA OBLI EURO	Oui		
MIROVA US SUSTAINABLE EQUITY FUND	Oui		
MIROVA WOMEN LEADERS AND DIVERSITY EQUITY FUND	Oui		
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND	Oui		
OSTRUM SRI CASH	Oui		
OSTRUM SRI CASH A1P1	Oui		
OSTRUM SRI CASH PLUS	Oui		
OSTRUM SRI CREDIT 12M	Oui		
OSTRUM SRI CREDIT 6M	Oui		
OSTRUM SRI Credit Euro	Oui		
OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION	Oui		
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS	Oui		
OSTRUM SRI CROSSOVER	Oui		
OSTRUM SRI EURO AGGREGATE	Oui		
OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3	Oui		
OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5	Oui		
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7	Oui		
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY	Oui		
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS	Oui		
OSTRUM SRI EUROPE EQUITY	Oui		
OSTRUM SRI GLOBAL SUBORDINATED DEBT	Oui		
OSTRUM SRI MONEY	Oui		
OSTRUM SRI MONEY 6M	Oui		
OSTRUM SRI MONEY PLUS	Oui		
OSTRUM SRI TOTAL RETURN SOVEREIGN	Oui		
OSTRUM SRI US EQUITY	Oui		
SEYOND SRI EUROPE MINVOL	Oui		
SEYOND SRI GLOBAL MINVOL	Oui		
SÉLECTION MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT	Non		
SEQUOIA ISR MONETAIRE	Non		
THEMATICS EUROPE SELECTION	Oui		

Annexe 2 – Listes des
portefeuilles « article 8 » et
« article 9 » SFDR au 31.12.2023

Annexe 2 – Listes des portefeuilles « article 8 » et « article 9 » SFDR au 31.12.2023

Liste des portefeuilles dits « article 8 »

CLIENT 1 ISR

CLIENT 2 EQUILIBRE

AVENIR ACTIONS EUROPE

AVENIR ACTIONS LONG TERME

AVENIR ACTIONS MONDE

AVENIR DYNAMIQUE

AVENIR EQUILIBRE

AVENIR MIXTE SOLIDAIRE

AVENIR MONETAIRE

AVENIR OBLIGATAIRE

AVENIR PATRIMONIAL

AVENIR RENDEMENT

AVENIR RETRAITE 2020-2024

AVENIR RETRAITE 2025-2029

AVENIR RETRAITE 2030-2034

AVENIR RETRAITE 2035-2039

AVENIR RETRAITE 2040-2044

AVENIR RETRAITE 2045-2049

AVENIR RETRAITE 2050-2054

AVENIR RETRAITE 2055-2059

AVENIR RETRAITE 2060-2064

CLIENT 3 ISR DIVERSIFIÉ SOLIDAIRE

CLIENT 3 ISR DYNAMIQUE CLIMAT

CLIENT 3 ISR DYNAMIQUE EURO

CLIENT 3 ISR DYNAMIQUE MONDE

CLIENT 3 ISR EQUILIBRE

CLIENT 3 ISR EQUILIBRE PLANETE

CLIENT 4 TAUX

Essential Infra Debt Fund

CAP ISR MONETAIRE

CLIENT 5 MONETAIRE

CLIENT 6 INTERNATIONAL

CNP ASSUR-UNIVERS

CLIENT 7

CLIENT 8 DIVERSIFIÉ ISR

CLIENT 9 SALARIES FLEXIBLE ISR

CLIENT 9 SALARIES OFFENSIF

CLIENT 10 ISR DYNAMIQUE

CLIENT 10 ISR EQUILIBRE

ECUREUIL ACTIONS FRANCE

ECUREUIL SRI OBLI EURO

ECUREUIL SRI OBLI MOYEN TERME

CLIENT 11 MIXTE ISR

Green Yield Infra debt Fund

EXPERTISE ESG DYNAMIQUE

EXPERTISE ESG EQUILIBRE

EXPERTISE ESG RENDEMENT

CLIENT 12

CLIENT 13 ACTIONS EUROPE ISR
FRUCTI FLEXIBLE 100
FRUCTIVAL ACTIONS
FRUCTIVAL DIVERSIFIÉ ACTIONS
FRUCTIVAL DIVERSIFIÉ OBLIGATIONS
CLIENT 14 ISR
CLIENT 15
CLIENT 16 EQUILIBRE SOLIDAIRE
CLIENT 16 INDICIEL ACTIONS EURO
IMPACT ISR MONETAIRE
Infra Loans Invest
CLIENT 17 CROISSANCE
CLIENT 17 EQUILIBRE ET SOLIDAIRE
LE LIVRET PORTEFEUILLE
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS
CLIENT 18 PARTICIPATION ISR
CLIENT 19
NATIXIS ES MONETAIRE
NATIXIS ESG PEA
NATIXIS HORIZON 2020-2024
NATIXIS HORIZON 2025-2029
NATIXIS HORIZON 2030-2034
NATIXIS HORIZON 2035-2039
NATIXIS HORIZON 2040-2044
NATIXIS HORIZON 2045-2049
NATIXIS HORIZON 2050-2054
NATIXIS HORIZON 2055-2059
NATIXIS HORIZON 2060-2064
CLIENT 20 SOLUTIONS EMERGING IG 1
CLIENT 21 RETRAITE
NATIXIS SOLUTIONS PROTECT 75
NATIXIS SOLUTIONS PROTECT 85
OFFENSIF ISR CLIENT 22
OSTRUM EURO INFLATION
OSTRUM SRI CASH
OSTRUM SRI CASH A1P1
Ostrum SRI Cash Plus
OSTRUM SRI CREDIT 12M
OSTRUM SRI CREDIT 6M
Ostrum SRI Credit Euro
OSTRUM SRI CRÉDIT EURO 1-3
OSTRUM SRI CREDIT SHORT DURATION
OSTRUM SRI CREDIT ULTRA SHORT PLUS
OSTRUM SRI CROSSOVER
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026
OSTRUM SRI EURO AGGREGATE
Ostrum SRI EURO Bonds 1-3

OSTRUM SRI EURO BONDS 3-5
OSTRUM SRI EURO BONDS 5-7
OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS
OSTRUM SRI EUROPE EQUITY
OSTRUM SRI GLOBAL SUBORDINATED DEBT
OSTRUM SRI MONEY
OSTRUM SRI MONEY 6M
OSTRUM SRI MONEY PLUS
OSTRUM SRI TOTAL RETURN SOVEREIGN
OSTRUM SRI US EQUITY
CLIENT 23 DYNAMIQUE
SEAYOND MULTI ASSET CONSERVATIVE GROWTH FUND
SEAYOND MULTI ASSET DIVERSIFIED GROWTH FUND
SEAYOND SRI EUROPE MINVOL
SEAYOND SRI GLOBAL MINVOL
SÉLECTION DNCA ACTIONS EURO PME
SÉLECTION DNCA EVOLUTIF ISR
SÉLECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS
SÉLECTION DORVAL GLOBAL CONVICTIONS
SÉLECTION SEAYOND ACTIONS EUROPE ISR
SELECTION VEGA EURO RENDEMENT ISR
CLIENT 24 ISR ACTIONS EURO
CLIENT 24 ISR MONETAIRE
CLIENT 25 MIXTE
THEMATICS EUROPE SELECTION
UNIVERS CLIENT 26 1

[Liste de portefeuilles dits « article 9 »](#)

ACTIONS MONDE DES SALARIES CLIENT 1 ISR
CAP ISR ACTIONS EUROPE
CAP ISR CROISSANCE
CAP ISR MIXTE SOLIDAIRE
CAP ISR OBLIG EURO
CAP ISR RENDEMENT
CAP CLIENT 2 OBLIGATAIRE
CLIENT 3 EQUILIBRE SOLIDAIRE
CLIENT 4 DYNAMIQUE ENVIRONNEMENT
CLIENT 5 OBLIGATIONS ISR
FFS ENR CE
CLIENT 6 OBLIGATIONS (OPTION F)
IMPACT ACTIONS EMPLOI SOLIDAIRE
IMPACT ISR DYNAMIQUE
IMPACT ISR EQUILIBRE
IMPACT ISR MIXTE SOLIDAIRE
IMPACT ISR OBLIG EURO
IMPACT ISR PERFORMANCE
IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE
INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE
MIROVA ACTIONS EURO
MIROVA ACTIONS EUROPE
MIROVA ACTIONS MONDE

MIROVA BIODIVERSITY SOLUTIONS EQUITY FUND
MIROVA CLIMATE SOLUTIONS EQUITY FUND
MIROVA EMPLOI FRANCE
MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE BOND FUND
MIROVA EURO GREEN AND SUSTAINABLE CORPORATE BOND FUND
MIROVA EURO HIGH YIELD SUSTAINABLE BOND FUND
MIROVA EURO SHORT TERM SUSTAINABLE BOND FUND
MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND
MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT
MIROVA EUROPE SUSTAINABLE ECONOMY FUND
MIROVA EUROPE SUSTAINABLE EQUITY FUND
MIROVA FUTURE OF FOOD FUND
MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND
CLIENT 7 GREEN IMPACT PRIVATE EQUITY
MIROVA OBLI EURO
MIROVA US SUSTAINABLE EQUITY FUND
MIROVA WOMEN LEADERS AND DIVERSITY EQUITY FUND
CLIENT 8 DIVERSIFIÉ OBLIGATAIRE ISR
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND
CLIENT 9 RETRAITE ACTIONS ISR
CLIENT 9 RETRAITE OBLIGATIONS ISR
SÉLECTION DNCA ACTIONS ISR
SELECTION DNCA MIXTE ISR
SÉLECTION MIROVA ACTIONS INTERNATIONALES
SÉLECTION MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT
SELECTION THEMATICS WATER
CLIENT 10 ACTIONS INTERNATIONALES



Mentions Légales

Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.